



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Faire vivre les **VALEURS**

au sein de chaque école
et de chaque établissement

Édito



La réussite du parcours scolaire de tous les élèves, la qualité de leurs apprentissages, mais aussi leur épanouissement personnel impliquent que nous portions une très grande attention aux conditions qui font de nos écoles et de nos établissements des espaces éducatifs sereins dans lesquels nos élèves ont plaisir à se retrouver, à apprendre et à grandir ensemble.

Le cadre protecteur du principe de laïcité et des valeurs de la République doit impérativement y être mis en œuvre, enseigné et respecté. Aucune remise en cause ne peut être acceptée et personne ne doit se retrouver seul face à une possible contestation de ce principe et de ces valeurs.

La lutte contre toutes les formes de violence dont le harcèlement, contre toutes les formes de discrimination, contre les discours raciste et antisémite, doit être une préoccupation quotidienne.

L'académie de Montpellier est très fortement engagée dans cette ambition. Notre pôle académique Valeurs a permis de poser plus clairement ces enjeux, de mieux les faire identifier par chacun à toutes les échelles territoriales et d'accompagner les nombreux projets menés dans les écoles et les établissements sur les thématiques qu'il coordonne.

Le plan de formation académique de tous les personnels au principe de laïcité et aux valeurs de la République, le déploiement du plan pHARE de lutte contre le harcèlement, du programme EPSa et des formations EVAR-EVARS, constituent autant d'actions concrètes qui témoignent aujourd'hui de notre dynamisme académique sur ces problématiques. L'important élan donné à l'éducation aux médias et à l'information, à l'égalité entre les filles et les garçons, à l'éducation au développement durable ou à la lutte contre la précarité scolaire dans notre académie sont d'autres exemples du travail de fond conduit sur ces enjeux.

Cette édition 2025-2026 du livret du pôle académique Valeurs poursuit les objectifs assignés depuis sa création : promouvoir la construction d'une culture commune relative à toutes ces questions chez tous les personnels, accompagner les écoles et les établissements dans leurs projets par la formation et le conseil, le partage des ressources et des expériences.

Cet outil académique doit vous aider à faire système des actions conduites dans vos écoles et établissements pour structurer et consolider le parcours éducatif de chaque élève.

Il a pour ambition de permettre aux équipes éducatives et pédagogiques de former des citoyens éclairés, engagés et solidaires, respectueux de nos valeurs et de nos principes, cela dans un cadre scolaire apaisé.

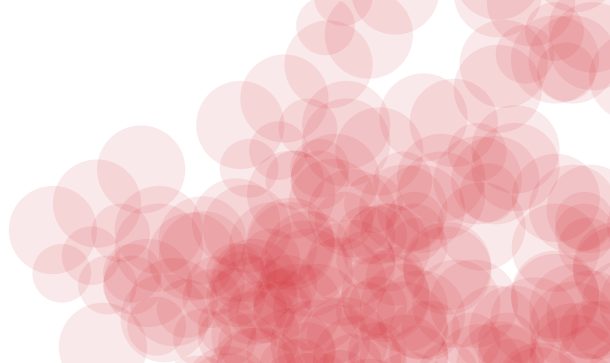
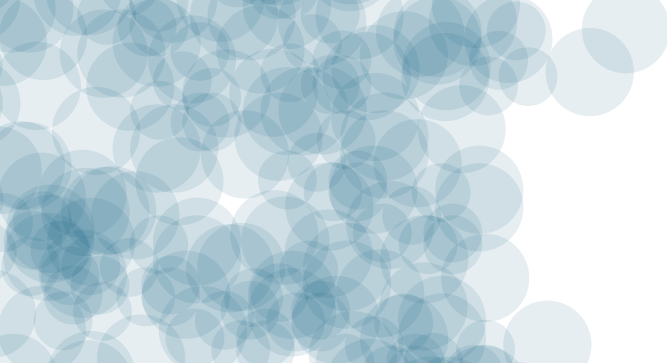
Cette ambition est celle de l'École de la République. Elle est partagée par toutes et tous dans notre académie. Aussi, je vous remercie vivement de la contribution décisive que vous apporterez à sa réalisation.

Carole Drucker-Godard

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Sommaire

Qu'est-ce que le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier ?	7
1. Construire un projet fédérateur pour faire vivre et transmettre les valeurs à l'École	9
Le CESCE, une instance pour penser et mettre en place une démarche systémique autour des valeurs	9
Élaborer un projet fédérateur au service de la construction de la citoyenneté et du bien-être dans l'établissement	11
Fiche action : fédérer et rendre lisible les projets. Proposition de rétroplanning	13
Quels sont les contenus disciplinaires qui peuvent participer explicitement à la construction d'un projet fédérateur sur les valeurs au collège ?	14
Des exemples de projets au service des valeurs de la République. Exemple du lycée Marc Bloch de Serignan	16
Exemple du lycée Champollion de Lattes.	17
2. Des leviers pour former et accompagner les équipes et les élèves	19
Le plan national de formation académique laïcité/ Valeurs de la République	19
Le programme national de prévention au harcèlement pHARe	20
Un programme académique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en milieu scolaire	22
Des dispositifs pour développer la culture du droit chez les personnels et les élèves	23
Des concours et dispositifs éducatifs pour faire vivre les valeurs et travailler des compétences et connaissances transversales	25
Le partenariat éducatif avec les associations	26
3. Valeurs de la République et principe de laïcité	29
Éduquer et agir en faveur du développement durable	29
Éduquer aux médias et à l'information : apprendre à maîtriser l'information et à aiguiser son esprit critique	32
Agir et éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits de l'homme	34
Éducation à la défense	36
Construire une culture de l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les violences sexistes et sexuelles	37
Agir en faveur du principe de laïcité : transmettre, respecter, faire éprouver	38
Appel à projets « Commémorer les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 »	39
Réussite scolaire et grande pauvreté : une École en lutte contre les précarités	41
Une École qui se mobilise contre les assignations sociales et scolaires	43
Vie lycéenne et collégienne : faire vivre la démocratie scolaire dans son établissement	45
Lycées et classes engagés	46
Service civique	47



4. Un climat scolaire garant de l'épanouissement de tous les élèves **49**

Le diagnostic local de climat scolaire	50
Prévenir les phénomènes de harcèlement et de cyber violence	51
Prévenir la haine anti-LGBTQI et permettre à tous les élèves et adultes d'être bien à l'École, quelle que soit leur expression de genre ou leur orientation sexuelle	53
La protection des personnels et l'accompagnement des victimes	55
Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles	57

5. Santé et bien-être des élèves **59**

Priorité : développer les compétences psychosociales des élèves	61
Éducation à la vie relationnelle, affective, et à la sexualité	64
Mesures en faveur de la santé mentale des élèves en 2025/2026	66
Une approche de la démarche de projet EPSa à travers le sujet des conduites addictives	68
Le pass'sport	70
Éducation à l'alimentation et au goût	71

Qu'est-ce que le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier ?

Le pôle académique Valeurs est un pôle pédagogique. Il porte une mission d'impulsion et de coordination des actions menées dans l'académie relatives au travail sur les valeurs. Pour promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable et ouverte, pour de meilleurs résultats scolaires et de meilleures poursuites d'études pour tous les élèves, trois axes de travail ont été définis et trois commissions ont été constituées au sein de ce pôle. :

- ▣ Valeurs de la République et laïcité
- ▣ Climat scolaire, prévenir et lutter contre les violences scolaires et le harcèlement
- ▣ École promotrice de santé (EPSa) et citoyenneté

Un maillage territorial et un pilotage à toutes les échelles

Le pôle Valeurs rassemble l'ensemble des acteurs académiques porteurs de ces dossiers : chef de division vie éducative des élèves, des écoles et des établissements (DV4E), référents valeurs des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), conseiller technique établissements et vie scolaire (CT EVS), déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC), délégué académique éducation aux médias et à l'information (DAEMI), responsable du SDSA, personnels d'encadrement (personnels de direction et corps d'inspection), cheffe de mission académique éducation au développement durable (EDD), référente académique mémoire citoyenneté référente académique mémoire citoyenneté (RAMC), déléguée académique aux relations éducation nationale-défense, responsable du CASNAV, conseiller prévention, chargé de mission égalité filles-garçons, référente académique éducation prioritaire, conseillères techniques des services sociaux et de santé, conseiller sécurité et chef des EMAS, ingénieure de formation - référente Valeurs.

La coordination des missions académiques au sein du pôle Valeurs et la mise en réseau des référents départementaux permettent une meilleure lisibilité et un meilleur partage des actions éducatives sur le territoire académique, ainsi que l'identification fine des besoins d'accompagnement et de formation des établissements.

Le pôle académique Valeurs développe une politique de formation de formateurs, en liaison avec l'EAFC, déclinée à toutes les échelles territoriales. Il s'appuie sur un réseau de formateurs et formatrices « Valeurs de la République et laïcité » généralistes, en mesure d'intervenir dans les écoles et les établissements sur tout le territoire académique. Ce réseau est complété par des formateurs et formatrices spécialisés (notamment sur les dossiers Harcèlement, Égalité Filles-Garçons, Éducation à la sexualité, Formation à l'esprit critique, Éducation aux médias et à l'information, EDD, Compétences psychosociales, Réussite scolaire et Grande pauvreté...), en capacité de proposer un accompagnement de terrain sur la question des valeurs.

Mettre en œuvre un parcours scolaire et citoyen cohérent et lisible pour chaque élève

Favoriser l'appropriation d'une culture citoyenne par tous, c'est :

- ▣ Placer les élèves dans les meilleures conditions de réussite scolaire, et d'épanouissement personnel et collectif
- ▣ Développer une culture de l'engagement et de la responsabilisation des élèves en favorisant leur implication au sein des instances de la vie lycéenne et de la vie collégienne (ou tout autre espace de participation comme la MDL, l'assemblée générale des éco-délégués, les médias scolaires, les dispositifs élèves ambassadeurs...) et en prenant en compte leur parole
- ▣ Mobiliser toutes les disciplines en faisant identifier par tous les professeurs ce qui dans leurs choix pédagogiques et didactiques, participe à l'appropriation des valeurs de l'école républicaine par les élèves
- ▣ Assurer un enseignement moral et civique, incluant l'éducation à la défense et à la sécurité et l'éducation au développement durable, la transmission d'une culture de l'égalité et de l'engagement
- ▣ Dispenser une éducation aux médias et à l'information (EMI), à l'esprit critique, étroitement liée aux pratiques informationnelles des élèves, notamment sur les réseaux sociaux
- ▣ Faire du lien entre les enseignements et l'ensemble des « éducations à » dans une démarche globale et fédérée.

Menée en cohérence avec le développement de leur esprit critique, cette éducation contribue au mieux vivre ensemble, à l'appropriation des valeurs de la République et au plein exercice de la citoyenneté actuelle et future des élèves.

Mettre en œuvre une démarche systémique pour l'appropriation par tous des Valeurs.

La promotion de la référence aux valeurs à tous les niveaux du système éducatif conduit chaque école et chaque établissement à mener une réflexion globale pour l'appropriation par tous des valeurs républicaines et du principe de laïcité, et à considérer la question des valeurs dans une large acception

Construire un projet fédérateur sur les valeurs consiste d'abord à établir un état des problèmes et des besoins, à identifier les actions et les enseignements qui contribuent déjà à ce projet au sein de l'établissement, à compléter ou à redéfinir les actions existantes pour l'enrichir, et à faire système de ces différents éléments autour des acteurs qui le dynamisent pour lui donner du sens et mieux le partager.

Avec ce livret destiné à tous les acteurs des écoles, des collèges et des lycées, le pôle Valeurs propose un outil qui a pour ambition de les aider à développer avec leurs équipes une réflexion structurée sur ces questions, une méthodologie pour définir leur accompagnement, des leviers et des ressources facilement mobilisables pour structurer leurs projets. Chaque entrée thématique est définie par rapport à ses enjeux et ses objectifs et illustrée d'exemples d'actions menées. Les principales ressources utilisables et les contacts académiques indispensables y sont indiqués.

L'équipe du pôle académique Valeurs et les équipes de formateurs restent à votre écoute pour mieux répondre à vos besoins. Elles seront pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner.

Thierry Duclerc

Pilote du pôle académique Valeurs

Directeur de la pédagogie

thierry.duclerc@ac-montpellier

Pour contacter l'équipe du pôle Valeurs

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

Partie 1.

Construire un projet fédérateur pour faire vivre et transmettre les valeurs à l'École

Le CESCE, une instance pour penser et mettre en place une démarche systémique autour des valeurs

Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation, de veille et de propositions qui définit la politique de prévention des établissements et des écoles, dans les domaines de la citoyenneté et de la santé, par une approche éducative globale (circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 intitulée « orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté »).

Du CESC au CESCE

La loi Climat et résilience, n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au Journal officiel le 24 août 2021, entraîne l'évolution des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) en CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement). Ainsi, le CESCE présidé par le chef d'établissement gagnerait désormais à intégrer en plus des membres suggérés par la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, le référent EDD de l'établissement, des représentants des éco-délégués, ainsi que les partenaires de l'éducation au développement durable du territoire (collectivité de tutelle, principales associations intervenant sur les sujets retenus pour l'année scolaire).

Levier de mise en œuvre du projet d'école et du projet d'établissement, il tient compte des alliances éducatives en associant systématiquement à ses travaux les parents dans une démarche de co-éducation, et des partenaires susceptibles de contribuer à la politique de promotion de la santé, d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des compétences de chacun. La mobilisation des professeurs aux côtés des personnels éducatifs et de santé au sein du CESCE est indispensable. Les éco-délégués, aux côtés des élus du CVC et du CVL, sont des acteurs clés des démarches du CESCE. De même, les référents EDD, Égalité, Vie lycéenne ou collégienne, désignés dans les établissements, sont des personnels incontournables de l'instance.

C'est l'instance à privilégier en établissement, en articulation avec les autres instances de l'établissement (le conseil pédagogique, le conseil d'administration et le CVC ou le CVL) pour penser et mettre en œuvre une démarche systémique de pilotage par les valeurs et pour les valeurs.

Au CESCE, il s'agit notamment de :

- ▣ Définir un programme global d'éducation à la citoyenneté, fondé sur la participation et l'engagement des élèves
- ▣ Définir un programme d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque dans une démarche de responsabilisation des élèves
- ▣ Élaborer le plan de prévention et de lutte contre les violences scolaires
- ▣ Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion
- ▣ Définir le plan d'action E3D (École-Établissement en démarche globale de Développement Durable) de l'établissement, qui s'appuie sur une démarche globale, partenariale, apportant des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets, alimentation, biodiversité...)
- ▣ Définir la politique de l'établissement en matière d'égalité filles-garçons.

Mais aussi de :

- Penser et articuler la réflexion du conseil pédagogique avec celle du CESCE
- Inscrire les actions impulsées par le CESCE dans une démarche de continuité et de progressivité des apprentissages, dans les différents temps de vie de l'élève
- Favoriser l'articulation entre les différents parcours éducatifs de l'élève dans le cadre des programmes scolaires, en s'appuyant sur les enseignements et les démarches interdisciplinaires (EPI, préparation du Grand Oral, réalisation du chef d'œuvre...)
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté, à l'éducation au développement durable dans le cadre des parcours éducatifs

L'instance se décline aux différents échelons territoriaux (échelon départemental avec le CDESCE et académique avec le CAESCE), ce qui permet d'assurer une cohérence et une continuité de l'action éducative à la citoyenneté sur le territoire, tout au long de la scolarité de l'élève.

Au niveau académique, la plateforme Mapéduc (<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/mapeduc>) permet le partage et la mutualisation des actions éducatives de terrain.



Portail pédagogique académique

INTRANET ACCOLAD

SITE ACADEMIQUE

PORTAILS D'INFORMATION

ÉCOLE / COLLÈGE

LYCÉE GT & PRO

POLITIQUE ÉDUCATIVE & MISSIONS ACADEMIQUES

MISSIONS ET DISCIPLINES

MAPÉDUC : Recherche d'actions éducatives

Filter ces résultats

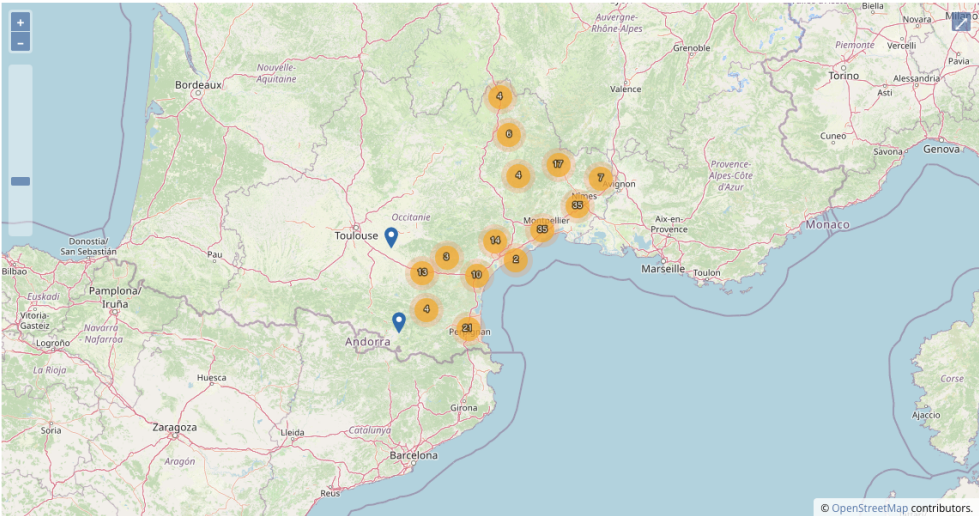
RECHERCHE

Affiner ma recherche :

Journée/Semaine/Dispositif

Niveau(x) éducatif(s)

Parcours/Sous-parcours



Dernières actions éducatives ajoutées

05/02/2025

Debats ciutadans en català

Les élèves, en équipes mixtes de cinq, débattent sur différents thèmes sociétaux.

04/02/2025

Présentation de la cordée Nature et Avenir

Pendant la Semaine nationale des Cordées de la réussite, les établissements organisent des actions pour mettre en valeur leurs initiatives.

04/02/2025

Observation du ciel encadrée par les étudiants de l'ISAE SUPAERO

Pendant la Semaine nationale des Cordées de la réussite, les établissements organisent des actions pour mettre en valeur leurs initiatives.

10 // Faire vivre les valeurs au sein de chaque école et de chaque établissement

Élaborer un projet fédérateur au service de la construction de la citoyenneté et du bien-être dans l'établissement

Objectifs

- ▣ Accompagner les établissements dans l'élaboration d'un projet fédérateur sur les valeurs et le bien-être.
- ▣ Articuler ce projet autour des contenus d'enseignements clairement identifiés, des projets pédagogiques et éducatifs, des actions ponctuelles à forte charge symbolique en termes de valeurs pour faire système.
- ▣ Identifier les actions, enseignements ou thématiques manquantes pour compléter et enrichir le projet fédérateur de l'établissement
- ▣ Susciter une plus grande implication des acteurs de la communauté scolaire, élèves et adultes, dans l'élaboration du projet et les actions menées
- ▣ S'assurer que tous les élèves puissent vivre les parcours citoyenneté et santé dans le cadre de ce projet de manière équitable durant leur scolarité
- ▣ Rendre visibles et mutualiser les actions au sein et de l'établissement et du réseau pédagogique territorial.

Méthode/ Démarche

- ▣ Établir un diagnostic en ciblant les problèmes propres à l'établissement et ses besoins.
- ▣ Identifier les actions éducatives et pédagogiques existantes sur lesquelles s'appuyer pour les compléter et les enrichir.
- ▣ Identifier les actions qui contribuent déjà à ce projet d'établissement : actions collectives et dispositifs (ex : semaine de la presse, non au harcèlement, semaine engagement et citoyenneté, journée de la laïcité, semaine égalité filles-garçons...).
- ▣ Adosser les projets existants à un parcours et à un niveau de classe, éventuellement en priorisant une thématique par niveau d'enseignement (par ex : 6ème lutte contre le harcèlement et les discriminations, 5ème EDD et écoresponsabilité, 4ème laïcité et valeurs de la République, 3ème droits et devoirs du citoyen et engagement)
- ▣ Impulser et compléter des actions sur les parcours ou les niveaux « délaissés ».
- ▣ Positionner les projets dans une démarche continue en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs sur des responsabilités identifiées : enseignants, vie scolaire, personnels de santé, agents...
- ▣ Établir un calendrier de déploiement. Cf fiche action.
- ▣ Établir un carnet de bord interactif de manière à ce que chaque acteur, chaque porteur de projet puisse déposer un descriptif (type d'action, disciplines impliquées, niveau de classe, réalisation, communication envisagée...) qui sera ensuite formalisé et diffusé à l'ensemble des acteurs de l'établissement. Exemple : créer un Framacalc collaboratif.

Communiquer

Comment rendre lisibles et mutualiser les actions portées pour l'ensemble des élèves d'un niveau et de l'établissement ? Comment valoriser l'engagement des élèves ?

- ▣ En interne ? Bulletins scolaires, panneau salle des professeurs, cérémonies, expositions, présentation des productions, invitation des différents partenaires, des familles, journée forum des projets... Faire du lien !
- ▣ En externe ? Communication auprès de la presse locale, invitation des partenaires associatifs, des représentants des collectivités, dans le cadre des journées portes ouvertes, des liaisons inter degrés et collège-lycée, communication sur les prix et labels vers le service communication des DSDEN et du rectorat, vers le pôle académique Valeurs.

Alimenter le site web du collège / journal / Web radio

Points de vigilance

- Deux angles d'approche : il y a d'une part le projet du point de vue de l'établissement, celui qui fait l'objet d'une programmation intégrée à l'organisation pédagogique du collège ou du lycée. Il s'agit d'un système au sein duquel on souhaite que les élèves réalisent un parcours. Il y a d'autre part le projet analysé depuis le point de vue de l'élève, celui du parcours qu'il vit effectivement de façon personnelle et qu'il s'approprie progressivement.
- Sortir d'un fonctionnement cloisonné. Faire attention à ne pas isoler les actions du projet les unes des autres, des actions menées en parallèle et sans cohérence ou progressivité, nécessité de les mettre en relation à l'échelle d'un niveau, de l'établissement et du parcours individuel de l'élève pour en faire un système cohérent.
- Vérifier qu'aucune classe soit sans projet.
- Faire du CESCE une instance de réflexion, de dynamisation et d'impulsion du projet fédérateur en mobilisant les équipes enseignantes et les élèves. Il doit être force de proposition et outil de pilotage et pas seulement une instance d'enregistrement des projets.
- Renforcer la mobilisation des élèves au sein du CESCE, élus représentant les différentes instances ou engagés sur une thématique (élus CVC/ CVL, éco délégués, ambassadeurs PHARE...)
- Préparer les CESCE avec les élèves qui le composent pour les aider à préparer leurs interventions et à mutualiser leurs actions au sein de l'établissement
- Renforcer la mobilisation des professeurs, personnels d'éducation, administratif ou de santé au sein du CESCE (porteurs de projets, référents experts, élus) pour mutualiser et fédérer les actions menées (référents citoyenneté, culture, harcèlement, EDD, laïcité, par exemple).

Pour vous guider

Les parcours éducatifs à l'école, au collège et au lycée

eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee

Fiche action : fédérer et rendre lisible les projets.

Proposition de rétroplanning

Fin d'année scolaire

- Lancement des appels à projets en lien avec le projet académique.
- Diffusion d'un tableau interactif qui pourra être complété à la rentrée en fonction de la constitution des équipes pédagogiques. (Exemple d'utilisation de tableau collaboratif <https://lite.framacalc.org/ft8l617p7a-a4ag>)

Lien pour créer son propre tableau collaboratif, <https://framacalc.org/abc/fr/>. Cliquer sur « Créer un Calc »

Rentrée

- Réunion de pré rentrée : dédier un temps à la présentation des missions et actions passées et envisagées, des différents référents (égalité, EDD, vie lycéenne, ou collégienne, culture, équipe pHARe et référent harcèlement...). Inviter les élèves engagés à participer à la présentation aux cotés des adultes.
- Validation des actions et projets menés. Tableau récapitulatif.
- Durant les semaines de l'engagement de Septembre : présenter aux adultes et aux élèves les différentes possibilités d'engagement au sein de l'école et sur le territoire, sous forme de réunions plénières ou d'une heure de vie de classe, et/ou d'événement type « forum de l'engagement ».

Vidéos réalisées pendant le forum de l'engagement du lycée Marc Bloch de Sérignan en Septembre 2024

<https://www.instagram.com/reel/CxvfXSOIKfQ/>

<https://www.instagram.com/reel/Cx5c9maI5YC/>

<https://www.instagram.com/reel/Cx91xrOlxmE/>

- Octobre : à l'issue de la semaine de la démocratie scolaire où sont renouvelées la plupart des instances, réunion des élèves élus (CVC/CVL, eco délégués, ambassadeurs pHARe...) et présentation de leurs missions respectives et complémentaires avec les adultes référents
- Communication à tous les personnels et élèves de la liste des élèves élus dans les différentes instances (trombinoscope, affichage...)
- Communication par la direction aux professeurs principaux des actions / projets qui vont être portés dans chacune des classes.
- Présentation aux élèves par les professeurs principaux des actions qui vont être réalisées dans leur classe et communication aux équipes pédagogiques.

Année scolaire

- Réunions trimestrielles des délégués par niveau et des porteurs de projets pour faire un point sur l'avancement des actions : réalisation, obstacles...
- Communication régulière en interne sur les projets menés, en conseil d'Administration ou en conseil pédagogique.

Fin d'année

- Organisation d'un « forum des projets » animé par les élèves en incluant les partenaires, les parents et les élèves.
- Renseigner sur le bulletin élève les actions suivies dans l'onglet « Parcours éducatifs » en mentionnant les compétences travaillées. Exemple : élèves engagés dans une instance, participation au CNRD, action collective lors de la journée « Non au harcèlement », éducation à la sexualité...
- Permet de donner une visibilité aux élèves et à leur famille de l'acquisition progressive des connaissances et des compétences dans les différents parcours éducatifs.

Quels sont les contenus disciplinaires qui peuvent participer explicitement à la construction d'un projet fédérateur sur les valeurs au collège ?

Domaine 3 du socle de connaissances et de compétences

La formation de la personne et du citoyen relève de tous les enseignements. Elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et techniques qui permettent d'accéder à la vérité et à la preuve, de la différencier d'une simple opinion. Elle permet de développer le jugement. Chaque discipline y concourt à sa manière en enseignant l'évaluation critique de l'information et des sources.

Discipline	Les valeurs de la République dans les programmes disciplinaires
Enseignements artistiques	■ L'individualité de chacun est mobilisée et respectée pour nourrir la construction d'une culture partagée ■ Liberté de création, d'expression, respect des choix opérés et des goûts de chacun, refus des préjugés, de l'intolérance et des discriminations ■ Projets musicaux (interprétation et/ou création) développent la liberté d'expression, l'égalité et respect des points de vue... Transversalité : œuvres et textes engagés en lien avec les autres disciplines
Histoire Géographie	■ Formation du citoyen, construction historique pour l'appropriation des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ■ Analyse critique des sources, d'enquêtes et de collectes d'informations ■ Méthode historique permet de distinguer ce qui relève de la croyance (qui est un objet d'étude en soi), de ce qui relève de la science ■ « Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués » ■ « S'informer dans le monde du numérique » ■ Étude des inégalités territoriales / analyse de situation / aménagements, volonté politique = citoyenneté ■ Développement de l'esprit critique
Langues vivantes	■ Enseigner les langues de manière laïque dans le respect de la singularité des cultures ■ Mise en perspective des choix historiques propres à chaque culture, civilisation ou pays et de ce qui les motive ■ Approche par comparaison : permet l'échange interculturel et la connaissance de l'autre ■ Les faits religieux ont modelé, informé et nourri les langues elles-mêmes et constituent une part essentielle de leur fond culturel, qui s'exprime dans la littérature ou dans les arts en général
Éducation Physique et Sportive	■ Sens du collectif ■ Filles / garçons ■ Sportifs / sédentaires ■ Valides / en situation de handicap ■ Grands / petits ■ Système d'évaluation limite l'impact des inégalités ■ Interactions développent des attitudes d'entraide et d'écoute, constitutives de la fraternité républicaine ■ Engagement dans un projet collectif nécessite entraide et écoute, constitutives de la fraternité ■ Permet le développement de compétences psychosociales
Lettres	■ Étude de textes fondateurs : textes à portée universelle / croyance / culture commune ■ Appréhender l'universel humain qui transcende les époques et les continents ■ Découverte et étude de la littérature d'idées qui permet aux élèves d'élaborer progressivement leur réflexion sur eux-mêmes, sur le rapport à autrui, sur la condition humaine et les conditions de la vie commune

Discipline	Les valeurs de la République dans les programmes disciplinaires
Mathématiques	- La démarche mathématique, son langage et ses méthodes, son mode de raisonnement et d'argumentation, et notamment la démonstration permettent de comprendre comment est élaboré une vérité vérifiable - La vérité mathématique passe par le raisonnement
Sciences Physique	- Insister sur la manière dont la science « fonctionne ». - Mettre en avant une réflexion sur la démarche scientifique permettant de renforcer l'idée que « l'École est le lieu de construction de la connaissance et pas celui de la transmission de la croyance » - Proposer une approche de la notion de controverse scientifique au travers de l'étude de l'histoire des sciences - Élaborer des situations pédagogiques amenant les élèves à débattre en sciences - Exercer l'esprit critique des élèves à propos des publications ou des discours médiatiques
Technologie	- Approche critique des outils numériques et leurs dangers - Étude des relations complexes entre les résultats scientifiques, les contraintes socio-économiques, environnementales et les techniques
SVT	- Contribuer au développement en chaque élève d'un esprit rationnel, autonome et éclairé, capable de rechercher une source de données scientifiques et d'exercer une analyse critique face aux fausses informations et aux rumeurs - Faire distinguer ce qui relève d'une croyance ou d'une opinion et ce qui constitue un savoir scientifique. (Étude de la vaccination !) - Conséquences de l'action individuelle du citoyen sur le monde De l'individu au collectif
Enseignements transversaux : EMI EMC Histoire des arts	- EMI dans les enseignements https://eduscol.education.fr/1433/education-aux-medias-et-l-information-au-cycle-4 - EMC https://eduscol.education.fr/2708/enseignement-moral-et-civique-cycles-2-3-et-4 Apprendre à vivre dans une société démocratique Égalité, fraternité et solidarité Défendre les droits et les libertés Faire vivre la démocratie - Histoire des arts https://eduscol.education.fr/2332/histoire-des-arts

Des exemples de projets au service des valeurs de la République. Exemple du lycée Marc Bloch de Serignan

Objectifs

Réfléchir à la mise en avant des valeurs au sein de l'établissement. Dans le cadre du travail réalisé avec les équipes, il est indispensable d'essayer d'aborder tous les moments de la vie de l'élève au cours desquels les valeurs et la laïcité peuvent être questionnées. Ainsi, faut-il envisager de questionner la place accordée aux valeurs et à la laïcité dans le temps de classe, le temps hors classe, les procédures d'orientation, les activités périscolaires, les formations d'initiatives locales, les instances...

Démarche

Afin que tous ces champs d'action soient concernés, il a été décidé au lycée Marc Bloch de lier Valeurs républicaine, laïcité et parcours de l'élève. Ainsi la devise républicaine et le principe de laïcité sont au fronton du projet d'établissement. Ensuite chaque parcours est décliné et identifié par rapport à des valeurs essentielles sur lesquelles il faut réfléchir dans sa mise en œuvre.

Chaque parcours est présenté de la même manière : les valeurs et notions clés ; l'objectif général ; les objectifs opérationnels ; les instances ; les personnes ressources au sein de l'établissement ; les partenaires et enfin les actions.

Le choix de la présentation sous la forme d'un tableau permet une lecture lisible pour tous, que ce soit les personnels mais aussi les parents et les élèves.

Un exemple le parcours citoyen

L'objectif général : Former à l'esprit critique pour faire de nos élèves de futurs citoyens éclairés.

Les valeurs et notions mises en avant : liberté d'expression, égalité, solidarité, engagement, démocratie, responsabilisation, esprit critique, inclusion, débat

Les objectifs opérationnels :

- ▣ Faire des valeurs de la république et de la laïcité le socle de notre projet et de nos actions
- ▣ Développer les actions à visée citoyenne
- ▣ Favoriser la démocratie lycéenne et étudiante
- ▣ Favoriser l'engagement des élèves par la mise en place d'une politique de valorisation des élèves engagés (bulletins, parcoursup...)
- ▣ Participer aux campagnes de labellisation EDD, égalité filles garçons, Phare

Les acteurs :

Les instances CESCE, CVL, réunion des éco délégués, atelier 60 minutes pour l'égalité, MDL

Les personnes ressources : Infirmière, assistante sociale, CPE, AESH, référents EDD et égalité filles garçons

Les partenaires : Parents, CIDFF, handisport Béziers, ADAPEI, Projet Rescue Ocean, Femmes et sciences ; Ligue des droits de l'homme, SEVE, Génération Egalité, SOS Homophobie, Unis Cité

Les actions (quelques exemples) :

- ▣ Semaine des égalités
- ▣ Actions lors des journées du 25 novembre, du 8 mars et du 17 mai (happening, kermesse des égalités...)
- ▣ Journées d'intégration en 2nde sur le thème de l'EDD
- ▣ Formation de tous les personnels aux valeurs de la république et à la laïcité
- ▣ Don du sang
- ▣ Participation aux écrits de la fraternité
- ▣ Diplôme des jeunes engagés
- ▣ Mise en place d'un CESCE de territoire.
- ▣ Ateliers philosophiques en voie professionnelle
- ▣ Interventions du FRAD
- ▣ Mettre en place un bureau des étudiants

Exemple du lycée Champollion de Lattes.

Objectifs

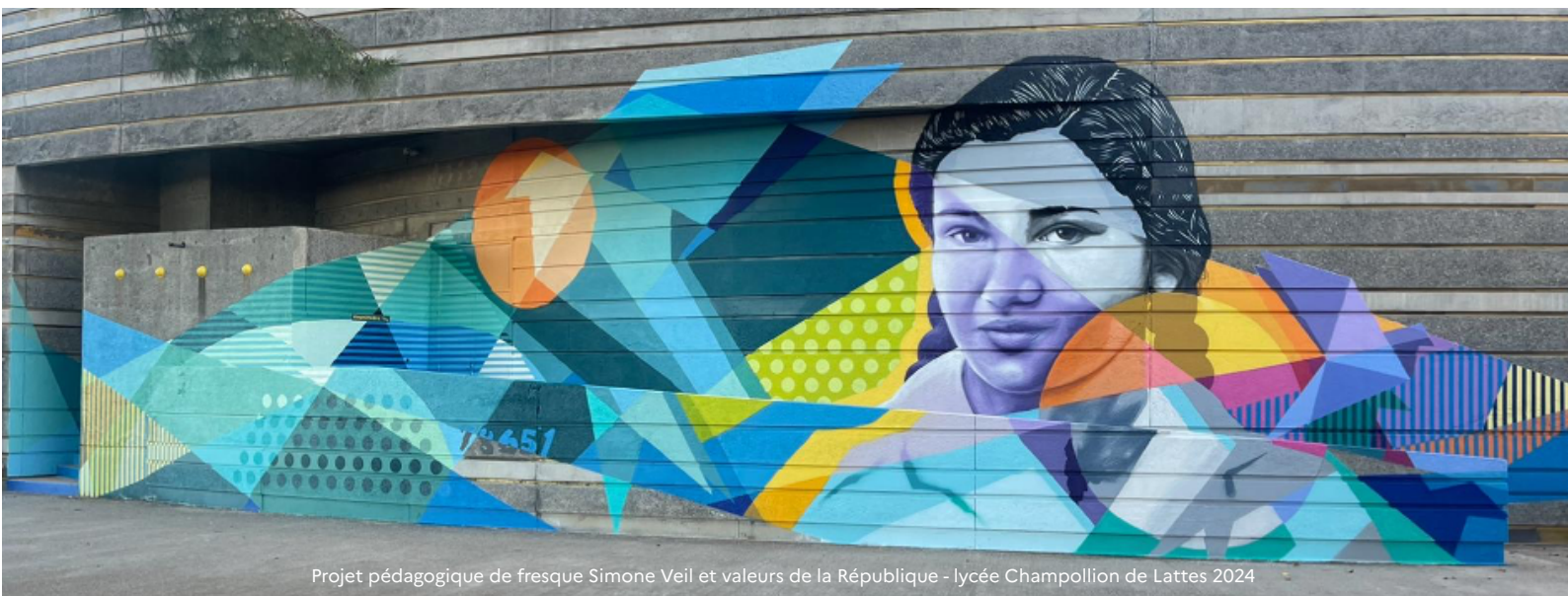
Depuis 2022, à l'initiative du proviseur M. Laurent Thieffaine, au mois de mai est organisée la fête annuelle du lycée J.F. Champollion à Lattes : « Les Champolliades ». A l'issue de celle-ci, une œuvre artistique, culturelle ou citoyenne témoigne de l'engagement collectif au sein de l'établissement.

Les éditions 2023 et 2024 ont ainsi donné lieu à deux projets emblématiques : une fresque autour de Simone Veil et une sculpture représentant Marianne. Ces actions ont impliqué directement les élèves, les enseignants, des artistes professionnels, ainsi que le pôle Valeurs de la République de l'académie de Montpellier, incarné par Mme Sophie Rieu-Deredjian.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche, visant à promouvoir les Valeurs de la République auprès des élèves et à renforcer la vie culturelle de l'établissement.



Projet 1 : Fresque Simone Veil – Champolliades 2023



Pour l'édition 2023, il a été décidé de réaliser une fresque monumentale de 100 m², installée à l'entrée de l'établissement, sur le mur de l'amphithéâtre.

Le projet a été mené avec l'artiste Honck, l'association RAP Académie, les enseignants et la classe de 1^{ère} CVPM1 (2023-2024), dans le cadre d'une résidence d'artiste coordonnée par les référents culture du lycée.

Le financement a été assuré par le Pass Culture.

Le projet comprenait plusieurs étapes pédagogiques :

- Présentation de l'univers artistique de l'artiste aux élèves.
- Intervention de Mme Sophie Rieu-Deredjian (pôle Valeurs) sur la personne de Simone Veil, son histoire et les valeurs qu'elle portait.
- Travail artistique des élèves : dessins de presse et propositions graphiques individuelles, suivis d'un vote pour sélectionner trois finalistes.
- Réalisation finale de la fresque, intégrant les propositions des élèves et la touche artistique de Honck.

L'inauguration a eu lieu le 25 avril 2024, en présence de Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la Mémoire, et de Sophie Béjean, rectrice de l'académie.

Cette fresque valorise Simone Veil et ses engagements tout en transmettant les valeurs de la République à travers des symboles forts, dans une démarche collective et citoyenne.

Projet 2 : Sculpture Marianne – Champolliades 2024



Pour l'édition 2024, le comité d'organisation des Champolliades (élèves et personnels) a choisi un nouveau mode d'expression artistique : la sculpture. L'artiste Nicolas Jouas a été sollicité pour revisiter le « Penseur de Rodin » en le transformant en une figure féminine.

Une consultation via l'application Pronote a permis à l'ensemble des élèves et personnels de voter parmi plusieurs personnalités féminines emblématiques, et la Marianne a recueilli 26,6 % des suffrages (900 votants).

Le projet a impliqué deux classes de 2nde professionnelle : Photographie (PH) et Marchandisage Visuel (MV), encadrées par les enseignants et coordonnées par les référents culture du lycée.

Le financement a été assuré par le Pass Culture.

Les étapes pédagogiques comprenaient :

- ▣ Travail sur les symboles de la Marianne (bonnet phrygien, cocarde) avec le pôle Valeurs.
- ▣ Deux visites aux ateliers de l'artiste à Pézenas pour observer et documenter la sculpture, ainsi que pour étudier l'architecture et l'histoire locale.
- ▣ Réalisation de croquis, photos et travaux pratiques dans le cadre du référentiel des diplômes.
- ▣ Création de supports pédagogiques complémentaires, dont une cocarde en céramique et un QR code renvoyant vers l'ensemble des travaux réalisés :



La sculpture a été inaugurée le 23 janvier 2025, offrant aux élèves et au personnel un symbole républicain quotidien, à la fois culturel et citoyen. Ce projet a également été distingué par le 1er prix ex aequo du Prix départemental de l'éducation citoyenne 2025, catégorie lycée, à titre collectif.

Conclusion

Ces deux projets illustrent l'engagement du lycée Champollion dans la promotion des Valeurs de la République par des actions artistiques et pédagogiques concrètes. Les élèves ont été acteurs tout au long de la démarche, contribuant ainsi à la création d'œuvres collectives. Celles-ci allient culture, citoyenneté et mémoire, tout en laissant une trace durable des Champolliades dans la vie de l'établissement.

Partie 2.

Des leviers pour former et accompagner les équipes et les élèves

Le plan national de formation académique laïcité Valeurs de la République

Le Plan national de formation au principe de laïcité et aux valeurs de la République, lancé à l'automne 2021, prévoit un parcours de 9 heures de formation destiné à l'ensemble des personnels. Ce dispositif est appelé à se poursuivre jusqu'en 2029. Cette formation se décline en 3 modules complémentaires de 3 heures.

Le pôle académique Valeurs conduit le déploiement de cette formation avec 100 formateurs académiques et l'École Académique de la Formation Continue.

Les objectifs de la formation sont :

- ▣ Aider à la construction d'une culture commune des personnels sur le principe de laïcité et les valeurs de la République
- ▣ Réfléchir aux conditions pédagogiques et éducatives de transmission et d'appropriation du principe de laïcité et les valeurs de la République
- ▣ Aider les personnels à traiter les problèmes concrets de remise en cause de ce principe et de ces valeurs
- ▣ Aider les écoles et les établissements construire des projets fédérateurs sur ces questions

Module 1 3H

CADRAGE THÉORIQUE

Partager un même niveau conceptuel au sein d'un établissement ou d'une école et bâtir les fondements d'une culture commune

Module 2 3H

ÉTUDE DE CAS

1. Apprendre à traiter des situations concrètes (remise en cause du principe de Laïcité, contestation d'un enseignement, suspicion de radicalisation...)
2. Connaître les procédures de signalement et leur circuit

Module 3 3H

PÉDAGOGIE DES VALEURS

Thématiques possibles :

- ▣ Thématiques possibles :
- ▣ Pratiquer le débat en classe
- ▣ Former à l'esprit critique et à la liberté d'expression
- ▣ Promouvoir l'égalité filles garçons
- ▣ Construire un projet fédérateur autour des valeurs et du parcours citoyen
- ▣ Agir contre le racisme et l'antisémitisme dans les établissements scolaires

Les contacts

Thierry Duclerc

Pilote du pôle académique Valeurs
Directeur de la Pédagogie

Laurence Riche-Dorlencourt

CT EVS - Coordinatrice de l'équipe
académique VALREP

Sophie Rieu Deredjian

Chargée de mission du pôle Valeurs

Le programme national de prévention au harcèlement pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination de l'ensemble des établissements scolaires

Les piliers fondateurs : mesurer le climat scolaire ; prévenir les phénomènes de harcèlement ; former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves ; intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ; associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ; mobiliser les élèves et les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le CESCE

Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire

Les personnels s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont à disposition

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023, permet aux équipes de traiter des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution

Le pôle académique Valeurs accompagne la mise en œuvre du programme par un bouquet d'offre de formations académiques et des formations d'initiative locale pour créer une communauté protectrice qui agit plus efficacement grâce à une meilleure connaissance des phénomènes de harcèlement et participe collectivement à l'amélioration du climat scolaire et au bien-être des élèves.

L'essentiel

La loi « Pour l'école de la confiance L511-3-1 26 juillet 2019 complète le premier alinéa de l'article L. 111 2 du code de l'Éducation ainsi :

« aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

La récente loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 a adopté un ensemble de mesures à travers l'élaboration d'un nouveau délit spécifique de harcèlement scolaire et la création d'un article 222-33-2-3 du Code pénal avec pour objectif d'éradiquer le problème. Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires renforce les mesures.

Le programme pHARe vise à ce que les écoles et les établissements scolaires développent une stratégie globale de prise en charge des situations et de prévention et avec l'appui d'une communauté scolaire protectrice et engagée de professionnels, de personnels et d'élèves. A la rentrée 2023, l'ensemble des établissements scolaires intègrent le programme pHARe

- S'agissant de la prise en charge des situations, l'académie s'appuie sur un réseau de 20 référents harcèlement (2 référentes académiques, 18 référents répartis dans les départements) chargés de recueillir les signalements, d'accompagner les victimes, d'accompagner les établissements scolaires pour le suivi de chaque situation
- S'agissant du volet « prévention » du programme, le déploiement s'appuie sur 12 superviseurs académiques (2 superviseuses académiques et dans les départements 1 superviseur 1^{er} degré et 1 superviseur 2nd degré en collège et/ou en lycée)

Niveau 1 - Sensibilisation -

5*3H

Bouquet de modules de « sensibilisation » sur les différents éléments du programme pHARe.

Chaque module se tient en visioconférence, dure 3 heures, et a lieu entre novembre 2023 et janvier 2024.

Le pilote définit avec son équipe pHARe le plan de formation adapté aux besoins de l'établissement et aux besoins de chacun des membres de son équipe.

Modules proposés :

- Culture juridique et harcèlement scolaire
- Associer les élèves aux démarches d'amélioration du climat scolaire : enjeux et modalités
- Comprendre les cyber violences : repérer prévenir, agir
- PHARE : quels dispositifs internes pour des approches non blâmantes ? La méthode de préoccupation partagée et les approches communautaires les cercles de justice restaurative
- Travailler les CPS pour une meilleure prise en compte de la parole des élèves et mettre en place une culture de communication bienveillante/non violente au sein de l'établissement
- Mieux prendre en compte la question des discriminations dans le traitement et la prévention du harcèlement scolaire

Niveau 2 - Analyse de pratiques professionnelles -

6H

Séances d'analyses et mutualisation de pratiques professionnelles, à hauteur de 6h annuelles, réparties entre janvier et mai 2024, à destination des pilotes et/ou membres des équipes ressources et à l'initiative du réseau des superviseurs pHARe.

Niveau 3 - Approfondissement -

6H

Il s'agit de formations d'initiative locale, mises en place à l'échelle de l'établissement ou du réseau pédagogique territorial (possibilité de formation en inter-degré). Les équipes inscrites à une FIL ont idéalement suivi l'intégralité des modules du niveau 1 (en formation ou autoformation sur le parcours m@gistère).

Thématiques proposées :

- Écoute active et empathique : comment bien accueillir et recueillir la parole ? (3h)
- Approfondir l'usage de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) en l'intégrant à un protocole global de prise en charge des violences scolaires et du harcèlement (3h)
- Usages numériques des jeunes et lutte contre le cyberharcèlement/cybersexisme
- Mettre en place, former et faire vivre un groupe d'élèves ambassadeur pHARe (harcèlement, bien être) (3h)
- Communication bienveillante/non violente et assertivité : apprendre à poser ses limites et à faire respecter ses droits (3h)
- Mettre en pratique au quotidien dans et hors la classe un programme d'acquisition des CPS pour un climat scolaire serein (2*3h)
- Améliorer les relations de genre dans son établissement, construire un climat scolaire non sexiste et accompagner les jeunes en questionnement de genre (6h)
- Lire et aménager les espaces scolaires pour un climat scolaire égalitaire et serein (3h)

Les contacts

Nadia Moulla

Coordinatrice académique de lutte et de prévention du harcèlement

nadia.moulla@ac-montpellier.fr

04 67 91 45 36

Géraldine Bulle

Ingénieure de formation EAFC du dossier pHARe

geraldine.bulle@ac-montpellier.fr

Sophie Gambarotto

EMAS
Chargée de mission harcèlement

sophie.gambarotto@ac-montpellier.fr

Un programme académique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en milieu scolaire

Le refus absolu de toute forme de racisme et d'antisémitisme est un pilier essentiel de notre République où les citoyens naissent « libres et égaux en droit, sans distinction d'origine, de race et de religion. »

Depuis quelques mois, il est constaté une hausse très préoccupante des actes antisémites et racistes, en France comme dans notre académie.

Objectifs et modalités d'intervention

Dans un contexte durable et global de montée des tensions sur cette question, l'École a un rôle crucial à jouer : défendre la raison contre les préjugés et promouvoir le dialogue contre le mépris, le savoir contre l'ignorance.

Pour anticiper et faire face à ces situations, le pôle Valeurs déploie des actions pour soutenir et former les professeurs et les équipes éducatives dans le traitement des manifestations racistes et antisémites.

Ainsi, deux modalités d'intervention sont proposées aux écoles et aux établissements :

- Formation spécifique de 3h sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour répondre aux problématiques et aux besoins des établissements.
- Formation de 3h correspondant au temps 3 de la formation laïcité et valeurs de la République proposée à tous les personnels de l'académie.

Contenu de la formation

Durée de l'intervention : 3h

Objectifs de la formation :

Affiner l'expertise sur le racisme et l'antisémitisme afin de renforcer les compétences des enseignants et des personnels éducatifs. Leur fournir des outils concrets pour mieux gérer les situations en lien avec ces problématiques.

S'approprier différentes approches pédagogiques et éducatives afin et agir contre toutes les formes de discriminations.

Objectifs pédagogiques :

Comprendre : identifier les formes et les conséquences du racisme et de l'antisémitisme

Connaître pour répondre : repérer, qualifier les faits, signaler, connaître les ressorts juridiques et les procédures institutionnelles à travers des études de cas

Eduquer pour prévenir : dans les enseignements, par des actions éducatives, en mobilisant tous les acteurs de la communauté scolaire, en faisant appel à des partenaires, en sollicitant un accompagnement.

Les contacts

Laurence Riche-Dorlencourt

CT EVS - Référente académique harcèlement,
superviseure académique PHARE

laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr

Sophie Rieu Deredjian

Chargée de mission pôle Valeurs

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

sophie.deredjian@ac-montpellier.fr

Des dispositifs pour développer la culture du droit chez les personnels et les élèves

Composante importante de l'éducation à la citoyenneté, la culture juridique et institutionnelle est essentielle à l'exercice de cette citoyenneté et à la participation à la vie démocratique. Elle permet de mesurer l'importance du droit et des institutions au quotidien et d'expérimenter le fonctionnement de la justice et des institutions.

Différents dispositifs et actions éducatives renforcent la culture juridique et institutionnelle des élèves, portées par le projet d'établissement.

Pour vous guider

Un vadémécum « Éduquer à la citoyenneté en cycle 4 » qui recense les actions éducatives permettant de renforcer la culture juridique et institutionnelle des élèves

[Télécharger le document](#) (.pdf, 1.15 Mo)

Le passeport Educdroit, un dispositif « éducatif pour renforcer la culture juridique des élèves.

Le Passeport est un dispositif national à destination des élèves de cycle 4 (4ème, 3ème) qui a pour objectif de faciliter leur ouverture à des connaissances juridiques essentielles pour leur vie quotidienne, de les informer sur leurs droits et responsabilité en tant que citoyen et de leur faire découvrir les différents métiers du droit.

Par les notions et les thèmes qu'il aborde, le passeport Educdroit permet de mettre en œuvre une partie du programme d'EMC de 4ème qui entre en vigueur à la rentrée 2025 et dans lequel il est mentionné comme une démarche possible.

Pour vous guider :

Ce passeport consiste en 3 séances de 2 heures abordant, à partir d'une étude de cas du quotidien des élèves, diverses notions juridiques. Il peut intégrer une rencontre avec un professionnel du droit.

Ressources EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/4227/le-passeport-educdroit>

3 parcours sont proposés (qui s'enrichissent tous les ans)

- ▣ harcèlement
- ▣ liberté d'expression
- ▣ violences sexistes et sexuelles, nouveau parcours disponible au début de l'année 2026.

Parcours M@gistère :

L'ensemble des ressources nécessaires (séances, fiche d'accompagnement enseignant et élève) pour sa mise en œuvre est disponible sur une parcours M@gistère : <https://magistere.education.fr/dgesco/>

Des temps forts pour mieux s'approprier et incarner la culture juridique et institutionnelle

La journée du droit dans les collèges

Elle a lieu chaque année autour du 4 octobre, date anniversaire de la promulgation de la constitution de 1958. Elle est l'occasion pour les classes de recevoir la visite d'un avocat et d'échanger autour du droit et des valeurs civiques.

Elle a lieu le 3 octobre 2025 sur la thématique de « la liberté d'expression ». Elle s'adresse à **tous les niveaux de classe**, de la sixième à la troisième.

Ressources :

Les enseignants intéressés par la visite d'un avocat dans leur classe doivent s'inscrire sur la plateforme dédiée, accessible depuis le site [Journée du droit dans les collèges](#).

EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/3322/journee-du-droit-dans-les-colleges>

La panthéonisation de Robert Badinter (9 octobre 2025)

Elle donne lieu à un appel à projet sur la plateforme ADAGE (pour les classes du CM2 au lycée). Les projets peuvent être menés tout au long de l'année, notamment dans le cadre du concours Découvrons notre constitution.

EDUSCOL : la page consacrée à l'entrée au Panthéon de Robert Badinter contient de nombreuses ressources sur le parcours et l'action de Robert Badinter et sur les entrées des programmes d'enseignement pouvant servir aux projets à conduire avec les élèves

<https://eduscol.education.fr/3984/l-entree-au-pantheon-de-robert-badinter-1928-2024>

Pour vous guider

La page EDSCOL consacrée à la culture juridique et institutionnelle présente de nombreux autres projets fondés sur des pédagogies actives et participatives, susceptibles de donner envie aux élèves de devenir des citoyens engagés dans la République.

<https://eduscol.education.fr/1731/developper-la-culture-du-droit-et-la-connaissance-des-institutions>

Les concours nationaux et académique en lien avec des partenaires institutionnels

Le parlement des enfants en partenariat avec l'Assemblée Nationale

Ce concours national invite les élèves des classes de CM2 et de 6ème à rédiger une proposition de loi sur un thème donné. Le thème de cette 29ème édition est : « La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux ».

EDUSCOL : règlement et calendrier : <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants>

Assemblée Nationale : <https://www.parlementdesenfants.fr/>

Découvrons notre constitution en partenariat avec le Conseil Constitutionnel

Ouvert aux élèves de **cycle 3, cycle 4 et de lycées**, ce concours national vise à faire partager à tous les élèves les valeurs de la République que sont notamment l'égalité de tous les êtres humains, la liberté de conscience et de penser et la laïcité.

Le thème retenu pour l'année scolaire 2025-2026 est « **L'État de droit** ».

EDUSCOL : règlement et calendrier : <https://eduscol.education.fr/3295/concours-decouvrons-notre-constitution>

Conseil Constitutionnel : <https://www.decouvronsnotreconstitution.fr/home>

Concours des droits fondamentaux

Ce concours académique, ouvert aux élèves de **4ème**, s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat éducation nationale justice, du projet d'académie et du développement de parcours éducatifs de l'élève.

Le concours consiste en un tournoi de joutes oratoires durant lesquelles les élèves, travaillant en équipes, doivent s'exprimer sur un droit fondamental et ses limites juridiques.

Le sujet de l'édition 2026 porte sur l'article VII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, constituant partie du préambule de la constitution française de 1958 :
« **Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.** »

Règlement et calendrier : (Publication du règlement et du calendrier à venir)

Les contacts

Thierry Meslet

Chef de la DV4E

Thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Marie-Ange Rivière

IA-IPR histoire géographie

Référente académique Mémoire-Citoyenneté

marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr

Partenaires

CDAD (conseil départemental d'accès au droit)

Des concours et dispositifs éducatifs pour faire vivre les valeurs et travailler des compétences et connaissances transversales

Le pôle Valeurs a réalisé un recensement des concours et dispositifs éducatifs au regard de leurs thématiques qui contribuent à la mise en œuvre de l'axe 1 du projet d'académie : « Des valeurs partagées ».

Les concours et dispositifs éducatifs permettent aux élèves des écoles, collèges et lycées de développer de nouvelles compétences et de construire leur parcours citoyen, en éprouvant et s'appropriant les valeurs et les principes de la République : les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, et les principes qui en découlent (respect de la laïcité, valeurs démocratiques, principes fondamentaux du droit, préservation de l'environnement, refus de toute discrimination, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, etc.).

L'ensemble des concours et dispositifs portés par le pôle Valeurs est présenté dans un tableau synoptique (téléchargeable via les liens ci-après) qui permet d'opérer des choix thématiques et pédagogiques en fonction de la politique éducative définie par l'établissement (projet d'établissement, conseil pédagogique, CESCE...) et en cohérence avec les enseignements disciplinaires.

Écoles : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ecole/animation-pedagogique-du-1er-degre/concours-prix-et-evenements-educatifs>

Établissements : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/concours-et-prix-appels-projets-evenements-educatifs/concours-et-dispositifs-educatifs-portes-par-le-pole-academie-valeur>

Des labels pour impulser et valoriser l'engagement des établissements

Trois labels, déclinés en académie sur la base d'un référentiel national, contribuent au déploiement des axes définis par le pôle valeurs :

- Le label E3D (école/établissement en démarche de développement durable) : <https://www.ac-montpellier.fr/la-labelisation-des-ecoles-et-etablissements-en-demarche-de-developpement-durable-e3d-122495>
- Le label Edusanté (école promotrice de santé) : <https://eduscol.education.fr/document/33860/download>
- Le label égalité filles-garçons : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm>

La démarche de labellisation procède d'une démarche qualité. Elle vise à donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence, aux actions engagées ou projetées dans l'école ou l'établissement. Une structure scolaire candidate pour un label dès lors qu'elle est conduite à établir un moyen de pilotage de tous les acteurs engagés sur cette thématique et que celle-ci est un élément structurant de son projet d'école ou d'établissement. Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés.

Pour candidater à un label, une école ou un établissement scolaire doit compléter un dossier accessible à partir des liens indiqués ci-dessus. Une même structure scolaire peut candidater à plusieurs labels en même temps en mettant en évidence les liens entre ces différentes éducations transversales.

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, un réseau d'éducation prioritaire, un bassin ou un réseau pédagogique). La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.

Pour ces trois labels, les critères de labellisation s'appuient sur la prise en compte des éléments communs suivants :

- Le pilotage dans l'école/ l'établissement (comité de pilotage constitué qui intègre le plus largement possible les différentes catégories de personnels et d'usagers -enseignants, élèves, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents et partenaires-, réunions régulières, plan d'actions, inscription dans le projet d'école ou d'établissement)
- L'appui sur les programmes scolaires et les parcours éducatifs
- La politique éducative de l'école ou l'établissement notamment en soutenant et en accompagnant la mobilisation des élèves sur ces sujets
- La formation de tous les personnels et de tous les usagers (élèves, parents, partenaires)
- La qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement, les partenariats et le rayonnement de la démarche

Le partenariat éducatif avec les associations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative d'une école ou d'un établissement, les équipes éducatives et pédagogiques sont amenées à développer des partenariats avec des associations pour la réalisation d'activités éducatives qui prennent appui sur les programmes scolaires et les référentiels, le projet d'établissement ou d'école.

Ces activités sont complémentaires des enseignements et toujours collectives.

Les associations peuvent bénéficier d'un agrément national ou académique, pour une durée de cinq ans. Il n'est pas juridiquement nécessaire pour les interventions en école ou en établissement, mais il est vivement recommandé.

Exception : les associations qui mènent des actions d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) dans le 2nd degré doivent obligatoirement être agréées (cf. circulaire du 04-02-2025 – NOR : MENE2503565C).

Concernant les actions d'éducation à la vie affective, relationnelle (EVAR) dans le 1^{er} degré, le recours à des partenaires extérieurs n'est pas autorisé.

Il existe 11 associations qui font l'objet d'une convention nationale pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Il s'agit de : AFEV, CEMEA, EEDF, Fédération Léo Lagrange Méditerranée, FRANCAS, FGPEP, JPA, Ligue de l'enseignement, OCCE, IFAC, et SOS RACISME.

La liste des associations agréées au niveau académique et national est consultable sur le site académique, via le lien suivant :

<https://www.ac-montpellier.fr/agrement-des-associations-educatives-complementaires-de-l-enseignement-public-121802>

L'intervention d'une association, autorisée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, en milieu scolaire fait l'objet de l'écriture concertée d'une convention (cf. exemple ci-dessous), adoptée par le conseil d'administration ou le conseil d'école et signée entre le président de l'association et le chef d'établissement ou l'IEN-CCPD. Cette convention a pour objet de définir les objectifs pédagogiques des équipes pédagogiques et éducatives et de préciser les contenus, les modalités et les conditions d'intervention de l'association. Elle permet de montrer en quoi l'intervention de l'association apporte une complémentarité et une plus-value aux enseignements (cf. article D.551-6 du code l'éducation)

Le cas des associations intervenant dans le domaine de la santé :

La réalisation de projets avec des associations portant sur des thématiques de santé nécessite d'établir une convention reposant sur la définition et l'application de principes éthiques et modalités spécifiques d'intervention en milieu scolaire. A cet effet, la convention cadre "éducation à la santé" qui sera complétée des contenus et conditions d'intervention de l'association, propres à votre projet est consultable sur le portail Accolad, à la rubrique « associations partenaires de l'école », :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ecole/politique-et-animation-educative/convention-cadre-education-a-la-sante>

Les interventions d'une association doivent toujours être effectuées en présence d'un personnel de l'Education nationale, membre de la communauté scolaire. Tout entretien individuel avec un élève est donc proscrit.

Selon les thématiques traitées lors d'une intervention d'une association, donc en présence d'un personnel de l'école ou de l'établissement, il se peut qu'un élève verbalise une situation personnelle qui interroge, exprime une souffrance ou révèle des faits graves. Dans ce cas-là, il revient exclusivement au personnel de l'Éducation nationale et non à l'intervenant de l'association, de relayer cette information auprès du chef d'établissement, de l'infirmier-e, l'assistant-e sociale, ou du médecin ; ceci dans le but d'orienter l'élève vers des conditions optimales pour déposer sa parole ultérieurement et de déclencher une éventuelle procédure de prise en charge par l'Éducation nationale.

La plus grande vigilance est recommandée quant au respect par les différents intervenants d'une association des principes de laïcité et de neutralité (politique, religieuse et commerciale), ainsi que des différents protocoles institutionnels en vigueur (protocole sanitaire, protection de l'enfance, etc.).

Il faut veiller également à ce que les intervenants de l'association n'aient fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, ni n'aient subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

L'alliance partenariale nouée avec les associations venant en appui et complémentarité des programmes d'enseignement et d'éducation, favorise la construction des différents parcours éducatifs de l'élève.

Pour obtenir des renseignements sur une association qui vous semble présenter une dérive sectaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site du service public, via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31654>

Pour toute interrogation relative à une association (agrément, qualité pédagogique, intégrité, etc.), vous pouvez solliciter la division vie éducative, des élèves, des écoles et des établissements (ce.recdv4e@ac-montpellier.fr).

Un exemple de convention de partenariat :



CONVENTION DE PARTENARIAT

[Thématique]

Ce document a pour objet de formaliser le projet pédagogique dans laquelle s'inscrit l'intervention de l'association [nom de l'association].

Il permet à chacune des parties de clarifier les objectifs et modalités de leurs interventions et de s'engager dans une démarche pédagogique co-construite pour le bénéfice des élèves participants à cette action.

- **L'association éducative complémentaire de l'enseignement public** [nom de l'association] :

Représentée par :

Adresse :

- **L'établissement public local d'enseignement** [nom, RNE] :

Représenté(e) par :

Adresse :

- **L'école** [nom, RNE] :

Représenté(e) par :

L'EN-CCPD :

Circonscription :

- S'engagent à concevoir, mettre en place et évaluer en commun le projet présenté,
- Désignent les personnes ci-après pour assurer la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation du projet :

Partie à remplir par l'équipe pédagogique

Intitulé du projet :

Parcours éducatif :

Enseignants référents et disciplines concernées :

Nom Prénom	Discipline

Le projet :

	Prévu	Réalisé
Objectif du projet		
Description		
Public bénéficiaire (classe, niveau, cycle concerné)		
Nombre d'élèves concernés		
Nombre d'interventions		

Durée des interventions (en heure)		
Dates d'intervention (facultatif)		
Lieu(x) de la ou des interventions		
Comment l'intervention s'insère-t-elle dans le projet ?		

Connaissances et compétences travaillées :

- **Compétences et connaissances du domaine concerné :**
- **Compétences et connaissances transversales :**
- **Compétences et connaissances**

disciplinaires : Evaluation :

Quels sont les éléments qui vous permettront d'estimer que les objectifs sont atteints ?	
Quelles sont les modalités d'évaluation interne du dispositif ?	

Partie à remplir par l'association partenaire [nom de l'association]

Nom du ou des intervenants :

Qualité :

Contenus de la ou des interventions	Objectifs recherchés	Outils et supports utilisés
[Insérer ici les thématiques proposées]		

Modalités d'interventions :

- **Fréquence et durée de l'intervention :**
- **Productions des élèves : (facultatif)**
- **Coût de l'intervention (devis à joindre) :**

Les intervenants de l'association n'ont fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, n'ont pas subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

Les intervenants s'engagent à respecter les principes de laïcité et de neutralité (politique, religieuse et commerciale), ainsi que des différents protocoles institutionnels en vigueur (protocole sanitaire, protection de l'enfance, etc.)

Le chef d'établissement ou de l'IEN-CCPD

Le représentant de l'association

[Timbre et signature]

[Timbre et signature]

Partie 3.

Valeurs de la République et principe de laïcité

Dans son chapitre premier, le code de l'éducation précise le fondement de notre École républicaine (article L 111-1) :

« L'éducation est la première priorité nationale (...), outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité (...). Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

Cette double priorité qui nous est assignée, résonne et s'impose à nous comme une évidence.

La transmission transversale des valeurs, adossée à chaque discipline, à chaque espace et temps de vie scolaire, et reposant sur chaque éducateur est déterminante.

C'est en encourageant aussi la collaboration interdisciplinaire et inter-catégorielle que nous pourrons créer les conditions favorables à la transmission des valeurs de la République, en privilégiant le plus possible une pédagogie où l'élève puisse être en activité et éprouver ces valeurs, pas seulement par les cours et les discours, mais par la vie scolaire tout entière, en classe, au gymnase, au CDI, en salle d'étude, dans la cour, au restaurant scolaire, à l'internat, etc...

L'enseignement partagé des valeurs (liberté, égalité, fraternité), des principes (démocratie, laïcité), des combats (engagement citoyen, lutte contre toutes les inégalités, toutes les formes de violence et les discriminations) est au cœur de la mission éducatrice que l'école partage avec les parents. Il doit nous unir et nous rassembler par la construction dans chaque unité éducative d'un projet partagé et la mise en œuvre de pratiques harmonisées.

Éduquer et agir en faveur du développement durable

L'essentiel

L'EDD est une mission de l'École, elle est inscrite à ce titre dans le code de l'éducation (article L131-19). Éducation transversale aux approches interdisciplinaires, l'Éducation au Développement Durable (EDD) est essentielle pour sensibiliser les élèves aux défis environnementaux contemporains et aux problématiques sociales qu'ils recouvrent. Elle intègre les enjeux du développement durable dans l'ensemble des programmes d'enseignement de l'école primaire et des programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel pour donner aux élèves les clés de lectures nécessaires et les moyens d'agir.

L'EDD croise explicitement les autres éducations transversales telles l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé, mais aussi les enseignements artistiques et culturels. Le parcours citoyen et le parcours santé sont particulièrement propices à la prise en compte des enjeux du développement durable dans la scolarité de l'élève. Cette éducation mobilise l'ensemble des membres de la communauté éducative.

<https://www.ac-montpellier.fr/education-au-developpement-durable-122894>



Le [référentiel pour renforcer l'éducation au développement durable](#) s'articule autour de quatre grands domaines de compétences EDD pour la scolarité de l'élève :

- ▣ S'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable.
- ▣ Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable.
- ▣ Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines.
- ▣ Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

En complément de ce référentiel, des repères de progression sont parus et structurent le parcours de l'élève du cycle 1 au lycée, autour de six thématiques : biodiversité et écosystèmes, alimentation, eau et changement climatique, gestion durable des ressources naturelles, aménagement durable des territoires, numérique. Ils identifient les compétences de l'éducation au développement durable et à la transition écologique mobilisées. Des attendus de fin de cycle complètent ces ressources ; ils définissent ce que sait faire l'élève à chaque fin de cycle et sont reliés à des contenus disciplinaires. [Cet outil](#) est précieux pour construire des contenus avec les partenaires extérieurs à l'école. Des exemples d'activités pédagogiques et de situations d'enseignements sont également proposés.



<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>



<https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>

Des actions en académie

- ▣ La labellisation E3D. La labellisation E3D valorise les écoles et établissements de l'académie mettant en place une démarche de développement durable en lien avec les ODD de l'ONU. 351 établissements et 5 territoires de l'académie sont labellisés à ce jour. Cette labellisation s'appuie sur les observables suivantes :
 - L'implication de la communauté éducative, notamment des élèves, dans la démarche E3D,
 - La mobilisation et l'accompagnement des éco-délégués de classe,
 - Le parcours scolaire de l'élève et les parcours éducatifs, en lien avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030),
 - L'inscription dans les actions du bassin de formation, du réseau de lycées, concernant l'EDD,
 - L'ouverture sur le territoire proche et/ou à l'international pour les ODD,
 - La formation des équipes sur ces objectifs



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs

Lien vers la cartographie des écoles, établissements et territoires labellisés : <https://www.arcgis.com/apps/dashboards/5cb255adbd3d4f05aaacc15e56e17778>.



- ▣ Aires éducatives (aires terrestres éducatives et aires marines éducatives) : les aires marines et terrestres éducatives permettent à des élèves du cycle 3 au lycée de s'approprier et de gérer de manière participative avec leurs enseignants et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement, une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Dans l'académie, 81 aires sont actives et 55 en cours de création.

Exemple : l'aire terrestre éducative de St Gilles <https://youtu.be/NmY0UVVVSJ8?feature=shared>

- ▣ Journées départementales à destination des éco-délégués collégiens et des adultes qui les accompagnent : la DAVLC et la mission académique EDD ont construit avec chacun des conseils départementaux et avec les partenaires sur le territoire (associations, institutions, centre de recherche...), des journées destinées à accompagner la mise en place et l'action des éco-délégués dans les collèges. Ces journées s'organisent dans le cadre plus large du renforcement de la collaboration avec les collectivités locales de référence sur l'éducation au développement durable et les enjeux de transition écologique dans les écoles et les établissements de l'académie.
- ▣ Lors des JAEDD organisées au printemps (mi-mai à début juin), les élèves, accompagnés par des membres de la communauté éducative, présentent leurs actions en faveur des ODD à d'autres élèves. Ce temps de prise de parole pour présenter son projet ou d'écoute pour découvrir le projet de l'autre finit de donner tout son sens à la mobilisation de chacun. [Dernier livret 2024](#)
- ▣ KitéO : le kit des éco-délégués de lycée. Les missions académiques EDD et les Délégations à la vie collégienne et lycéenne des académies de Montpellier et de Toulouse, se sont associées à la Région Occitanie pour concevoir un outil d'accompagnement à la mission des éco-délégués en lycée. KitéO est un outil conçu pour et avec des lycéens éco-délégués de notre région académique pour les aider au mieux à comprendre et à s'emparer de leur mission. Il se compose de trois livrets de fiches méthodes et d'informations : Informer, Agir et Valoriser. les référents EDD ainsi que les professeurs principaux des lycées sont invités à s'en emparer pour inciter les élèves éco-délégués à s'engager collectivement dans des projets.



<https://www.laregion.fr/KiteO-eco-delegues-Occitanie>

Dans la continuité des années précédentes, l'académie de Montpellier, et en particulier la mission EDD, par l'intermédiaire de ses chargés de missions, référents départementaux et référents d'établissements accompagne les équipes. Les dispositifs, les formations et les partenariats proposés visent au développement des compétences des élèves intégrées dans les activités pédagogiques et les parcours éducatifs construits dans les établissements.

Pour consulter et s'abonner à des formations EDD, rendez-vous sur la page de l'École académique de la formation continue suivante :

<https://www.ac-montpellier.fr/offres-de-formations-education-au-developpement-durable-edd-126808>



Pour vous guider

Ressources

VADEMECUM de l'EDD

Ce vademécum clarifie les concepts fondateurs de l'EDD, synthétise l'ensemble du projet EDD du MENJS, identifie les ressources utiles et accompagne les enseignements et actions éducatives relatives au développement durable.



<https://eduscol.education.fr/document/5239/download?attachment>

Concours

PRIX DE L'ACTION ECODÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE

Les participants doivent réaliser une courte vidéo présentant leur démarche pour mettre en place un projet de développement durable dans leur établissement, en croisant au moins deux thématiques, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité.



<https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Formation

FORMATION SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES EN TRANSITION



2026 sera l'année internationale des agricultrices pour l'ONU. Dans ce contexte, cette formation en partenariat avec Agropolis International propose, par la visite d'une exploitation agricole, de questionner les enjeux d'une production agricole en transition. La conception d'une grille de lecture transférable dans le cadre d'une sortie scolaire et la présentation d'outils et de ressources permettront de revenir sur les démarches de l'EDD. En complément, une visioconférence avec des acteurs scolaires de l'alimentation aura pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de projets sur l'alimentation en établissement. [Lien d'abonnement EAFC.](#)

Les contacts

Laurence Alessandria

IA-IPR Histoire Géographie
Cheffe de mission académique EDD
Mail académique
edd@ac-montpellier.fr

Romain Salvan

IA-IPR Physique-Chimie
Chef de mission académique EDD
Mail académique
edd@ac-montpellier.fr

Référents départementaux

Edd11@ac-montpellier.fr
Edd30@ac-montpellier.fr
Edd34@ac-montpellier.fr
Edd48@ac-montpellier.fr
Edd66@ac-montpellier.fr

Éduquer aux médias et à l'information : apprendre à maîtriser l'information et à aiguiser son esprit critique

L'essentiel

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) se décline dans les écoles et les établissements en un programme aux cycles 3 et 4 et, au lycée, dans les programmes des disciplines. Elle s'articule autour de trois axes : une connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI^e siècle, un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion, une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation. De nombreuses activités pédagogiques interdisciplinaires mettent en œuvre les compétences et connaissances qui doivent être maîtrisées par les élèves au sein du parcours citoyen.

Le nouveau programme d'EMC (du cycle 2 à la Terminale) permet de travailler des compétences et connaissances propres à l'EMI autour de trois thématiques : La citoyenneté numérique et l'usage responsable des réseaux sociaux, la construction de l'information médiatique et la place des médias en démocratie, les désordres informationnels, désinformation, complotisme, guerre informationnelle. Ces éléments du programme sont déclinés dans des projets citoyens qui permettent aux élèves d'éprouver ces notions.

Les objectifs

L'éducation aux médias et à l'information fait partie des priorités académiques. Elle constitue un des piliers de l'axe 1 du projet d'académie « Des valeurs partagées ». Cette éducation transversale doit conforter sa place dans les enseignements, dans les actions des CESCE, des CVC, des CVL pour permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés et responsables.

La circulaire du 24/01/22 intitulée « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'Information, généralisation de l'EMI » engage les écoles et les établissements à installer un média scolaire en particulier la webradio.

La lutte contre le complotisme et les cyberviolences est une préoccupation de l'EMI. Elle passe par une meilleure compréhension de la place des médias en démocratie, une meilleure maîtrise des outils d'information et de communication par les élèves en renforçant leur démarche critique. L'intelligence artificielle générative est un nouvel enjeu éducatif pour l'EMI afin de limiter les risques et saisir les opportunités qu'elle représente dans les écosystèmes de l'information et des médias.

Le partenariat avec les médias locaux, régionaux et nationaux, les associations d'EMI agréées apporte une plus-value aux projets pédagogiques.

Un exemple de projet

Une « webradio » en établissement : ce média scolaire est un outil qui permet de faire vivre aux élèves une expérience journalistique en tenant compte des règles et de la déontologie qui la gouverne, de mettre en œuvre des compétences transversales (expression orale et écrite, compétences psycho-sociales, écoute, autonomie, initiative, confiance en soi, engagement et esprit critique, ouverture culturelle et créativité), des compétences propres à l'EMI (recherche d'information, maîtrise des circuits de l'information, validité et fiabilité des sources, notions de droit, connaissance du monde médiatique), et enfin, des compétences et connaissances disciplinaires. C'est un outil fédérateur qui favorise la pédagogie de projet et l'interdisciplinarité et permet l'engagement collégien et lycéen sur des sujets d'actualité par une approche argumentée.

Les productions des élèves peuvent être déposées sur la plateforme académique dédiée Radio AM.

Le formulaire pour inscrire son école ou son établissement : <https://www.ac-montpellier.fr/radio-de-l-academie-de-montpellier-12518>

Les usages des smartphones et en particulier des réseaux sociaux en milieu scolaire marquent notre quotidien, jeunes comme adultes, pour s'exprimer, communiquer, partager, s'informer, se divertir. Cependant, ils doivent être maîtrisés afin de se protéger, pour éviter le cyberharcèlement, le cyber-sexisme, l'usurpation d'identité, les injures, la diffamation... L'interdiction de l'usage du téléphone portable en collège (article L. 511-5 du Code de l'éducation) est renforcée cette année par la **généralisation du dispositif « portable en pause »** : au-delà de la coercition, ce dispositif a vocation à développer sa dimension éducative : permettre aux élèves d'acquérir connaissances et compétences en matière de « citoyenneté numérique ». Pour cela, les enseignants peuvent s'appuyer sur les programmes d'EMC et son volet EMI, PIX, le programme pHARE, et tout contenu d'enseignement qui peut s'y prêter (voir p. 14). Ce dispositif doit aussi s'appuyer sur la sensibilisation des parents sans qui rien est possible, une réflexion sur les activités proposées dans les temps hors la classe, et, enfin, sur les propres usages des téléphones par les personnels de l'établissement.

En complément de ce dispositif, un [protocole académique de signalement des contenus délictueux entre élèves](#) est proposé aux directrices, directeurs, IEN, chefs d'établissement.



FOCUS

Festival Visa pour l'image

Des ressources pédagogiques pour travailler l'image d'actu avec les élèves, une formation pour les enseignants : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/le-festival-visa-pour-limage>

Cadre réglementaire :

Circulaire « Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information » : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

Programme d'EMC : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf

Circulaire « Promouvoir un numérique raisonné à l'école » : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo28/MENE2519904C>

Ressources Eduscol

Vademecum pour l'éducation aux médias et à l'information : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>
Vademecum pour créer une webradio scolaire : <https://eduscol.education.fr/document/33373/download?attachment>

Ressource pédagogique

Les repères de l'EMI dans le 1er degré : <https://www.clemi.fr/ressources/reperes-de-lemi-pour-le-1er-degre>

pour les chefs d'établissement : déployer l'EMI dans son établissement (Ac. Clermont Ferrand) : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/emi/wp-content/uploads/sites/8/2025/10/Guide-Deployer-EMI-dans-les-etablissements-scolaires-V102025.pdf>

Semaine de la presse et des médias dans l'école

Semaine de la presse et des médias dans l'École : comprendre le fonctionnement des médias, former le jugement critique des élèves, développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen : <https://www.education.gouv.fr/semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole-5159>

Concours Médiatiks des médias scolaires

Les écoliers, collégiens, lycéens qui réalisent un média scolaire peuvent participer au concours académique et national <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/concours-de-medias-scolaires-mediatiks-2026>

Graine de reporters scientifiques

Ce dispositif pédagogique, accompagné par la fondation Tara, permet de faire travailler les élèves sur l'information scientifique, la vulgarisation de la science et sa médiatisation par un podcast ou une vidéo : <https://www.clemi.fr/actions-educatives/actions-pour-la-classe/graines-de-reporters-scientifiques-avec-fondation-tara-ocean>

Jeunes reporters UNSS

Ce dispositif pédagogique permet aux élèves d'appréhender le métier de journaliste sportif, analyser et éprouver ses ressorts. Les jeunes reporters sont formés pour couvrir des événements sportifs académiques comme le cross académique, le championnat académique d'athlétisme...

3 Parcours de formation au PAF, déclinables en FIL :

- ▣ Développer sa culture des médias : médias et démocratie, désordres informationnels, réseaux sociaux, IA et EMI, images et médias, photographie de presse, dessin de presse, Visa pour l'image
- ▣ Développer une culture de l'EMI dans son établissement : médias scolaires (journal, webradio, webTV, photographie), jeunes reporters sportifs, Semaine de la presse et des médias
- ▣ Développer une culture sociale et citoyenne liée à l'usage des médias et de l'information : EMI et CPS, parentalité numérique, stéréotypes de genre dans les médias
- ▣ informations : <https://www.ac-montpellier.fr/offres-de-formations-education-aux-medias-et-a-l-information-emi-126807>

Les contacts

Denis Tuchais

Délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information (DAEMI)
Référént académique EMI – coordonnateur CLEMI - daemi@ac-montpellier.fr

Hérault : Solenne Marion :
solenne.marion@ac-montpellier.fr

Gard : Juliette Rouleaux :
Juliette-Aurore.Rouleaux@ac-montpellier.fr

PO : Jean-François Lahorgue :
Jean-Francois.Lahorgue@ac-montpellier.fr

Andorre : Raymond Menant :
Raymond.Menant@ac-montpellier.fr

Lozère : Karine Dugray (collège et Elsa Loupandine (lycées)

karine.dugray@ac-montpellier.fr
elsa.loupandine@ac-montpellier.fr

Agir et éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits de l'homme

L'essentiel

Faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité est une mission de l'École. L'Éducation nationale donne une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

Objectifs

- Favoriser le développement de projets éducatifs disciplinaires et transdisciplinaires dans les établissements sur les thématiques de la lutte contre le racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République. Donner une dimension historique et civique aux actions mémorielles.
- Permettre aux élèves de prendre conscience des valeurs qui sont en jeu dans des événements historiques par la rencontre d'acteurs, de témoins, de rescapés et la visite de lieux mémoriels.

Les temps forts de la mobilisation

- **27 janvier : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité.** Chaque année, le ministère de l'éducation nationale invite la communauté éducative à engager une réflexion avec les élèves sur la Shoah et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires <https://eduscol.education.fr/3239/memoire-des-genocides-et-prevention-des-crimes-contre-l-humanite>
- **Autour du 21 mars : semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme,** pour sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discrimination <https://eduscol.education.fr/3535/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- **10 mai : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions** en référence au 10 mai 2001, pour la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité <https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-des-memoires-de-la-traite-de-l-esclavage-et-de-leurs-abolitions-7091>

Un partenaire : le Mémorial de la Shoah

La convention signée avec le Mémorial de la Shoah permet

- De développer des actions pédagogiques appuyées sur des appels à projets
- De faire venir des expositions itinérantes, (catalogue des expositions : <http://www.memorialdelashoah.org/evenements-et-expositions/expositions/expositions-itinerantes.html>)
- De proposer dans les classes des ateliers « Ateliers hors les murs » (liste des ateliers : <http://www.memorialdelashoah.org/%20pedagogie-%20et-formation/activites-pour-le-secondaire/ateliers-pedagogiques.html>) et des interventions notamment de rescapés pour aborder les thématiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, pour les valeurs de la République, la formation de l'esprit critique

Site du Mémorial de la Shoah : <https://www.memorialdelashoah.org/>

Un partenaire académique : le Mémorial de Rivesaltes

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes est un lieu d'histoire et de mémoires, ouvert sur le monde contemporain. C'est un lieu unique, qui rend compte des traumatismes du second vingtième siècle : la guerre d'Espagne, la Seconde Guerre mondiale et les guerres de décolonisation. Il propose des expositions, temporaires et permanentes, des rencontres avec des artistes, des témoins, des historiens.

Site du mémorial de Rivesaltes : <https://www.memorialcamp rivesaltes.eu/>

Ressources

Contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026)

<https://www.info.gouv.fr/actualite/un-nouveau-plan-national-contre-la-haine-et-les-discriminations>

<https://eduscol.education.fr/1692/agir-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations-liees-l-origine>

Formations pour les personnels, inscrites au Plan Académique de Formation

- ▣ Journées thématiques sur les génocides, les violences de masse, la justice internationale, l'approche par les arts et la littérature, le cinéma...
- ▣ Voyage d'étude à Paris-Cracovie-Auschwitz-Birkenau

Ressources - Portail pédagogique académique

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/memoire-et-citoyennete>

Une lettre d'information : la lettre MCD accessible sur le portail pédagogique académique

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/lettre-memoire-citoyennete-et-defense-accueil-et-sommaire>

Concours

Voir le tableau synoptique des concours et actions éducatives

Le Mémorial de la Shoah : un partenaire pour la formation des personnels de l'Éducation nationale

Les objectifs

Les objectifs sont de fournir aux professeurs et aux autres personnels des ressources scientifiques, juridiques et culturelles pour l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, pour les aider à sortir du registre moralisateur ou émotionnel.

Les formations doivent leur permettre de renforcer leurs connaissances scientifiques, d'accéder de façon synthétique aux avancées de la recherche et à ses débats et de développer la réflexion didactique pour relever les défis spécifiques liés à ces questions à savoir ceux explicites, de connaissances et ceux implicites, de nature civique pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la prévention des crimes contre l'humanité

- ▣ Le voyage d'étude à Paris-Cracovie-Auschwitz (8 journées sur 2 années) en inter degré et inter catégoriel est l'action centrale de la Convention : Première année : préparation du voyage – Deuxième année (6 journées) : voyage d'étude (4 jours) de sur le site du camp de concentration- centre de mise à mort d'Auschwitz suivi de 2 journées- retour : à Montpellier, approfondissement scientifique, transposition didactique, projets, visite du mikvé de Montpellier
- ▣ Formation « histoire, mémoire, justice » : cette formation vise à apporter des connaissances scientifiques en relation avec le thème 3 du programme de spécialité Histoire -Géographie- Géopolitique-Sciences Politique de terminale Elle aborde la construction d'une justice internationale et ses liens avec la construction de la paix, la résilience des sociétés face aux crimes contre l'humanité et aux génocides, les processus de mémorisation
- ▣ Formation cinéma et Shoah : pour une éthique du regard : l'objectif de cette formation est d'aborder les génocides et les violences de masse par le cinéma (documentaire, de fiction, d'animation) pour comprendre les choix esthétiques opérés et les mettre en relation avec des choix éthiques Elle doit donner des outils de déchiffrement et de lecture des images animées Elle doit permettre de mettre en relation arts et enseignement disciplinaire et de s'appuyer sur l'expérience esthétique pour interroger le monde dans lequel nous vivons.
- ▣ Formation enseigner les génocides par les arts et la littérature : aborder les génocides et crimes de masse, leur histoire et leur mémoire en interdisciplinarité en croisant approche historique et approche sensible par des œuvres réalisées par des artistes témoins et victimes de la Shoah, des œuvres testimoniales, des mémoriaux...
- ▣ Formation : visiter un lieu mémoriel ou historique : préparer la mise en œuvre du nouveau plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme : organiser une visite historique ou mémorielle liée au racisme, l'antisémitisme ou l'antisémitisme pour chaque élève durant sa scolarité. Quels lieux, avec quelles démarches pédagogiques ?

Les contacts

Marie-Ange Rivière

IA-IPR d'histoire géographie
Référénte académique
Mémoire -citoyenneté
marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr

Félicien Venot

Chargé de mission
Défense-mémoire et citoyenneté
Felicien.Venot@ac-montpellier.fr

David Dumas

Ingénieur EAFC
david.dumas2@ac-montpellier.fr

Éducation à la défense

L'essentiel

Un trinôme a été mis en place dans chaque académie afin d'élaborer une politique cohérente de formation et d'animation pour l'enseignement scolaire sur les questions liées à la Défense. Placé sous l'autorité du recteur d'académie, il réunit des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN).

Objectifs

- Le trinôme académique met en place des actions de formation et de sensibilisation de nature à inciter les enseignants à monter des projets de promotion de l'esprit de défense, et à favoriser les initiatives dans l'enseignement de la culture de défense et de sécurité
- Il accompagne aussi les demandes de subvention pour ces projets et aide à la formation des enseignants et des cadres de l'éducation nationale à la culture de défense

Les bonnes pratiques

Les actions conduites dans le cadre du Trinôme académique sont de trois ordres :

- Actions mémorielles : concours et prix : chaque année les participations à des concours et prix sont nombreuses et multiples : Petits Artistes de la Mémoire, Bulles de mémoire, appels à projets du ministère des armées, Cidan, prix Armée Jeunesse, Villes marraines,
- « Raconte-moi la défense », Participation aux cérémonies commémoratives : 11 novembre, 8 mai, 27 mai, 18 juin...
- Rallye citoyen : il s'organise en ateliers civiques et sportifs sur un thème dédié au profit de collégiens regroupés en équipe, encadrés par des enseignants en partenariat avec les DMD et l'AR12 IHEDN. Il a pour objectif de développer les connaissances et la citoyenneté des jeunes, l'esprit de défense et de renforcer le lien entre les armées et la jeunesse
- Dispositifs partenariaux : ils peuvent se décliner à plusieurs échelles (groupe d'élèves, classe, établissement) : classe de défense (CD) et de sécurité globale (CDSG), cadets de la défense, cadets de la gendarmerie. Les dispositifs nécessitent la signature d'une convention entre le DASEN et le DMD pour le ou les établissements impliqués

Pour vous guider

Ressources

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/memoire-et-citoyennete>

Une lettre d'information : la lettre MCD accessible sur le portail pédagogique académique

site national : <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-defense-8276>

educ@def : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1702805C.htm>

EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/3652/education-la-defense>

Les différents partenaires peuvent soutenir les projets par des subventions. Pour tout renseignement contacter Félicien Venot (Felicien.Venot@ac-montpellier.fr)

Les dossiers de demandes doivent être adressés pour avis à la DAREDI qui les transmet à l'organisme financeur.

Concours : Prix Armée zone Sud

Voir tableau synoptique des concours appels à projet du ministère de la défense

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>

Formations inscrites dans le Plan Académique

- Journées thématiques défense-géopolitique
- Colloque annuel : 2025 EMI-trinôme : Désinformation - Guerre informationnelle, enjeux de citoyenneté et de défense.
- Cercle d'étude défense
- Formation des personnels impliqués dans un dispositif

Ingénieur de formation : David Dumas

david.dumas2@ac-montpellier.fr

Les contacts

Marie-Ange Rivière

IA-IPR d'histoire géographie,
Déléguée académique aux relations
Éducation nationale- Défense-IHEDN
(DAREDI)

marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr

Félicien Venot

Chargé de mission défense-mémoire
et citoyenneté

felicien.venot@ac-montpellier.fr

Nicolas Verquière

Chargé de mission défense-
formation

caroline.delage@ac-montpellier.fr

Construire une culture de l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

L'essentiel

La mission académique « égalité entre les filles et les garçons » déploie son activité dans le cadre du plan d'action de Région Académique [Egalité filles garçons dans l'orientation et le parcours des élèves](#) de mars 2022. Ainsi que de la convention régionale [Pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Occitanie 2023-2024](#) et le dernier [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#).

En lien avec les responsables académiques impliqués dans ce plan d'action, elle anime le réseau des référents et référentes égalité et organise, notamment, des semaines de formations et d'actions prévues sur ce thème (« Semaine de l'égalité » en octobre et mars).

Elle a en charge le déploiement et le suivi opérationnel du [label Egalité](#) des établissements du second degré. Elle propose le [plan académique de formation](#) des personnels à l'égalité et contribue aux actions de formation sur le territoire académique.

Objectifs

- Sensibiliser et former les personnels à la compréhension et la mise en œuvre de pédagogies plus égalitaires et inclusives,
- Veiller à la circulation des informations pour, notamment, les référents et référentes égalité (derniers rapports, expositions, outils pédagogiques, lectures, etc.)
- Informer et produire des indicateurs de l'orientation sur cette thématique, pour contribuer à une plus grande mixité des parcours et des filières de formation,
- Promouvoir, suivre et accompagner la labellisation des établissements,
- Impulser les expérimentations et valoriser les initiatives,
- Consolider les partenariats avec les associations, les DDDFE, les collectivités territoriales, etc.
- Lutter contre les violences de genre : sexistes, sexuelles, LGBTphobes.

Pour vous guider

Ressources

L'espace « égalité filles-garçons » sur le portail Accolad : espace général pour suivre les actualités : « séminaire égalité », label égalité, actions diverses

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-valeurs/egalite-filles-garcons>

Mur collaboratif à destination principalement des référents et référentes égalité : ressources diverses et « lettres d'informations des genres et des sexualités »

<https://padlet.com/egalitedesgenresetsexualites/galit-des-genres-et-des-sexualit-s-acad-mie-de-montpellier-wv5lw46xr0gnl8xe>

Journées de mobilisation :

25 novembre – journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

25 janvier – journée nationale contre le sexisme

8 mars – journée internationale de luttes pour les droits des femmes

7 mai – journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (LGBTQIA+phobies)

Label Egalité filles-garçons

Campagne labellisation « Label Egalité » sur les actualités du portail Accolad

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-valeurs/egalite-filles-garcons/campagne-labellisation-egalite-filles-garcons-2025-2026>



Des concours :

« **Buzzons contre le sexisme** » Production d'une vidéo sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons

« **Femmes et cinéma** » Production d'un scénario, puis accompagnement pour la production du court métrage traitant du consentement, du cyberharcèlement, de la mythologie féministe, des luttes LGBTQIA+, de la virilité

« **#Zéro cliché** » De la maternelle au lycée, le concours permet de concevoir avec vos élèves des productions médiatiques (articles, blogs, émissions télé ou radio, podcasts, reportages, etc.) pour analyser les stéréotypes de genre dans la vie quotidienne

Formations au PAF - Offre de formations « égalité filles-garçons »

Niveau 1 : « Observer l'espace scolaire au prisme du genre » « Devenir référent/référente égalité et s'engager dans une démarche de labellisation »

Niveaux 2 : « Mettre en œuvre une pédagogie de l'égalité » - « Politiques éducatives contre les LGBTphobies » - « Lutter contre les violences sexistes et sexuelles » etc.

Les contacts

Sophie Duteil Deyries

Chargée de mission défense-mémoire et citoyenneté

felicien.Venot@ac-montpellier.fr

Agir en faveur du principe de laïcité : transmettre, respecter, faire éprouver

L'essentiel

Expliquer la laïcité, transmettre les valeurs et les principes qu'elle sous-tend, faire éprouver aux élèves ce qu'elle signifie et garantir, requiert une culture commune, autour de connaissances partagées de son sens et de ses enjeux.

Cette analyse collective et concertée est essentielle pour prévenir les malentendus et les conflits au sein de l'École, dans le temps des enseignements et en dehors de la classe, et y répondre de manière appropriée.

Le Cadre

- Dans le cadre du Service Académique de Défense et de Sécurité (SDSA), toutes les situations relevant des « atteintes aux valeurs de la République et au principe de laïcité, aux atteintes racistes et antisémites » **doivent être signalées** :

- Via l'application « faits établissement » pour les directeurs et directrices d'école et personnels de direction
- Via un formulaire en ligne pour tous les personnels de l'Éducation nationale <https://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

Chaque signalement déclenche une chaîne d'appui et d'accompagnement des établissements scolaires et des personnels, coordonnée dans le cadre du Service Académique de Défense et de Sécurité (SDSA). Les équipes du SDSA ont pour mission de sécuriser les établissements et les personnels, de les conseiller et d'apporter des réponses adaptées à chaque situation.

- Les membres du pôle Valeurs peuvent se déplacer pour proposer **un accompagnement, recenser les besoins en formation et mettre en œuvre un plan cohérent, fédérateur et signifiant** tant pour les personnels que les élèves
- **Les élèves doivent toujours être des alliés** dans l'appropriation, le partage et la mise en œuvre des valeurs de la République et du principe de laïcité. Il s'agit de faire avec eux, par leur engagement et leur participation à la vie démocratique des établissements

Pour vous guider

Vademecum « laïcité à l'école »

<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>

Ressources

<https://eduscol.education.fr/pid23591/la-laicite-a-l-ecole.html>

<https://eduscol.education.fr/cid46673/la-laicite-ecole-outils-ressources.html>

<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>

Une journée de mobilisation : le 9 décembre

Journée nationale de la laïcité à l'école

Le plan national de formation au principe de laïcité et aux valeurs de la République (VALREP :)

9 heures de formation pour tous les personnels de l'académie durant 4 années déclinée en 3 modules complémentaires de 3 heures. Voir page 19

Ingénieur de formation :

David Dumas

david.dumas@ac-montpellier.fr

Les contacts

eavr@ac-montpellier.fr

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

Contacts 1er degré : EAVR pôle Valeurs

Gard : Corinne Grasset

corinne.grasset@ac-montpellier.fr

Hérault : Isabel Perez

isabel.perez@ac-montpellier.fr

Po et Aude : Magalie Jourdan

magali.jourdan@ac-montpellier.fr

Lozère : Emilie Taphanel

Emilie.Fillieux@ac-montpellier.fr

Appel à projets « Commémorer les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 »

L'essentiel

En 2025, nous commémorons le 120^e anniversaire de la loi de 1905, qui a institué la séparation des Églises et de l'État et posé les fondements de la laïcité en France. Ce cadre juridique garantit la liberté de conscience, le respect des convictions et l'égalité de traitement de tous dans les établissements scolaires, fondement de la liberté et de l'égalité au cœur de la mission éducative de l'école républicaine. En affirmant la liberté de conscience, en garantissant l'exercice des cultes et en établissant la neutralité de l'État, la loi de 1905 élabore un cadre original de coexistence des convictions.

Cette commémoration est l'occasion de rappeler que l'École joue un rôle déterminant dans la définition et l'appropriation du principe de laïcité. La loi de 1905 prolonge les grandes lois scolaires des années 1880 qui ont contribué à installer la laïcité dans la République. Rédigée dans un esprit de compromis et de pacification, cette « loi de liberté », comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a une portée émancipatrice et protectrice qui fonde le pacte républicain.

Un appel à projets est ouvert depuis la rentrée scolaire afin de mettre en lumière et de valoriser les initiatives menées dans les académies et les établissements à cette occasion. Cette démarche vise à encourager l'étude d'un texte fondateur inscrit dans les programmes, en permettant de mieux en comprendre les enjeux, le contexte historique de son adoption ainsi que sa portée contemporaine dans la France de 2025.

La réflexion sur cette loi avec les élèves permet en effet d'éclairer de nombreux débats contemporains. Dans une société caractérisée à la fois par une sécularisation accrue et par une diversité religieuse croissante, la référence à la loi de 1905 rappelle que la laïcité est d'abord un principe juridique visant à préserver l'égalité entre citoyens et à protéger la liberté de chacun, croyant ou non-croyant.

L'appel à projets national pour commémorer l'anniversaire de la loi de 1905 a été lancé sur l'application ADAGE. Il concerne les élèves du CM1 à la terminale des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État. Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} septembre 2025 au 16 janvier 2026 mais les contributions peuvent être déposées jusqu'au mois de juin 2026.

La réalisation du projet peut se concentrer sur la journée du 9 décembre ou s'intégrer dans des actions à plus long terme autour du principe de laïcité.

Le pôle académique Valeurs porte cet appel à projets (Contact : pole-valeurs@ac-montpellier.fr).

L'objectif est de soutenir, de diffuser et de valoriser au niveau académique des actions permettant :

- De renforcer la compréhension et l'appropriation du principe de laïcité,
- De développer l'esprit critique, le respect et le vivre-ensemble,
- De mettre en lumière le rôle de l'école dans la transmission des valeurs républicaines.

Les initiatives et projets pourront prendre des formes variées et associeront de préférence plusieurs disciplines et acteurs de la communauté éducative. L'étude d'un texte fondateur inscrit dans les programmes est à privilégier.

Ressources utiles

- Page Eduscol dédiée à la commémoration des 120 ans
- <https://eduscol.education.fr/4279/les-120-ans-de-la-loi-du-9-decembre-1905>
- Comprendre la loi du 9 décembre 1905, fondement du principe de laïcité, d'après le livret d'accompagnement du programme d'EMC de seconde <https://eduscol.education.fr/document/67435/download>
- L'essentiel de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État sur le site vie-publique.fr ; <https://www.vie-publique.fr/fiches/271400-la-loi-du-9-decembre-1905-de-separation-des-eglises-et-de-letat>
- La séparation de l'Église et de l'État, La loi du 9 décembre 1905, BNF-Les essentiels ; <https://essentiels.bnf.fr/fr/societe/concevoir-les-societes/f35e776d-45ce-49c1-bd5f-484568fb922c-laicite/article/3aa83514-fc77-45a1-b637-3a05f918822a-separation-leglise-et-letat>
- 1905. La loi de séparation des Églises et de l'État. Débats et mise en œuvre, Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe (EHNE) en partenariat avec eduscol
- <https://ehne.fr/fr/eduscol/premi%C3%A8re-g%C3%A9n%C3%A9rale/la-troisi%C3%A8me-r%C3%A9publique-avant-1914-un-r%C3%A9gime-politique-un-empire-colonial/la-mise-en-%C5%93uvre-du-projet-r%C3%A9publicain/1905-la-loi-de-s%C3%A9paration-des-%C3%A9glises-et-de-l%E2%80%99%C3%A9tat-d%C3%A9bats-et-mise-en-%C5%93uvre>
- La loi de séparation en 3 images dans l'Histoire par l'image sur Lumni enseignement
- <https://histoire-image.org/etudes/loi-separation-9-decembre-1905-sa-mise-oeuvre>
- La séparation, film qui met en scène les débats parlementaires, réalisé en 2005 par François Hanss dans l'hémicycle du Palais Bourbon, en libre accès sur La chaîne parlementaire LCP jusqu'au 8 décembre 2025 (durée 1h20)
- <https://lcp.fr/programmes/la-separation-152197>

Accéder à ADAGE

Pour les enseignants de l'enseignement public et privé sous contrat des ministères de l'éducation nationale, des Armées et de la Mer

- Pour les enseignants de l'enseignement public et privé sous contrat des ministères de l'éducation nationale, des Armées et de la Mer
- [Ouvrez l'intranet académique ARENA](#)
- Renseignez vos identifiant et mot de passe
- Choisissez le domaine « Scolarité du 1^{er} degré » ou « Scolarité du 2nd degré »
- Cliquez sur « ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC » dans la rubrique « Application dédiée aux parcours éducatif

Le contact

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

Réussite scolaire et grande pauvreté : une École en lutte contre les précarités

L'essentiel

Notre territoire académique est concerné par la pauvreté des familles, la précarité des parents, la détresse des élèves. Il se distingue malheureusement par l'un des plus forts taux de chômage, en particulier chez les jeunes, l'un des plus forts taux de pauvreté, et de très importants contrastes sociaux et culturels.

Les déficits économiques, sociaux et culturels font barrage à la réussite et à la persévérance scolaire, aux poursuites d'études, à l'insertion sociale et professionnelle. Les freins relèvent également de l'état de santé physique et psychique de nos élèves qui ne les prédisposent pas alors à être réceptifs aux apprentissages, curieux des savoirs et donc en situation optimale de réussite.

Les enjeux de réussite éducative sont donc de taille dans notre académie, en raison de ce contexte socio-économique moins favorisé que la moyenne nationale, mais aussi d'une dispersion sociale forte et de réelles inégalités de territoire.

Objectifs

Deux objectifs principaux structurent cette mission :

- ▣ Aider les élèves en situation de précarité, de pauvreté à mieux réussir
- ▣ Permettre aux élèves et aux adultes de changer leur regard sur la pauvreté et lutter contre les préjugés et discriminations dont sont victimes les personnes les plus pauvres

La pédagogie, tout comme l'ensemble des initiatives d'entraide et de solidarité mis en place dans les établissements, doivent contribuer à cette mission citoyenne.

Initiatives et dispositifs académiques

Un ensemble d'initiatives académiques a vu le jour, notamment dans le cadre d'une convention entre le rectorat et le mouvement ATD Quart Monde, pour tenter de déjouer la reproduction sociale, favoriser le resserrement du lien école famille, en particulier pour les familles les plus éloignées de l'école, prévenir l'échec scolaire des élèves les plus démunis. En voici plusieurs exemples pour vous guider :

Le dispositif ALTER EGAUX

ALTER EGAUX est un dispositif créé en 2015 à destination des équipes pédagogiques et éducatives du second degré qui souhaitent organiser, avec le concours d'associations locales, des projets scolaires d'écriture et/ ou de partage de la parole entre des élèves (collégiens ou lycéens) et des personnes en situation de pauvreté. Ce dispositif, qui consiste non pas à faire pour, ni à la place, mais à faire avec (au sens volontariste, non fataliste de l'expression), est piloté par l'inspection pédagogique des Lettres en lien étroit avec la mission académique

« Grande pauvreté et réussite scolaire », la DAVLC, et en collaboration avec des enseignants missionnés par la DAAC, le CASNAV et avec des partenaires associatifs territoriaux.

Une rencontre-formation des porteurs de projets Alter Egaux, inscrite au PAF, a lieu tous les ans à l'automne. Chaque année, 25 actions sont soutenues par le rectorat. <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/alter-egaux>

Le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) qui contribue à l'instruction et à la scolarisation d'enfants de tous milieux socio-économiques, participe notamment à la lutte contre les effets de la pauvreté de publics précaires tels que les enfants de bidonvilles, des mineurs non accompagnés (MNA) et certains enfants de familles de voyageurs (EFIV). Il en va de même de la mission académique de scolarisation des enfants de familles gitanes : spécifique à notre académie, elle vise à rétablir la justice et l'équité pour et avec ces enfants et adolescents (ainsi que leurs familles), dont beaucoup cumulent des difficultés scolaires et sociales absolument indépendantes de leur origine.

Le cercle d'étude « Réussite scolaire et grande pauvreté »

Le cercle d'étude académique « réussite scolaire et grande pauvreté » réunit des professeurs du 1^{er} et 2nd degré, chefs d'établissement, coordonnateurs-trices de REP, conseillers pédagogiques de circonscription, personnels sociaux et de santé, membres d'ATD Quart Monde.

▣ Ses objectifs :

- Impulser dans les écoles et les établissements scolaires une dynamique pour renforcer la coopération entre les parents et l'école, et plus particulièrement avec ceux qui en sont le plus éloignés. Cette coopération pouvant prendre la forme du « croisement des savoirs » (démarche initiée par l'association ATD Quart Monde) qui consiste à croiser les savoirs d'expériences des uns (les parents éloignés de l'école) et les savoirs professionnels des autres (les enseignants)
- Induire une modification du regard de l'enseignant sur l'élève
- Créer une plus grande proximité entre l'enseignant et l'élève pour cerner ce qui peut faire barrage à l'apprentissage et, susciter par là même une interrogation et un changement des approches pédagogiques

▣ Son action :

Le cercle d'étude observe sur le terrain des pratiques innovantes d'alliance éducative avec les parents afin de partager des initiatives modélisantes au plus grand nombre.

Ce cercle conçoit et met à disposition des équipes pédagogiques et éducatives des outils de formation et d'animation pédagogique, tels que : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete>

L'engagement des élèves au service d'actions solidaires

Les élèves des instances lycéennes et collégiennes (CVC, CVL, MDL, CAVL...) s'en-gagent chaque année sur des actions de solidarité. Parmi elles, l'opération SAKA- DO (collecte de sac à dos pour les personnes sans-abris) est mise en place dans de nombreux établissements de l'académie (<http://sakado.org/>). D'autres types de collectes sont couramment organisées : le CAVL 2020-2022 a notamment impulsé une vaste collecte des ordinateurs région (Lordi), auprès des élèves bacheliers qui n'en auraient plus d'usage, reconvertible chaque année. Les ordinateurs collectés sont distribués à des personnes, des familles en situation de précarité numérique. Les CVL de l'académie mettent en œuvre la collecte dans leur établissement https://ac-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/democratie-scolaire/cavl-cnvl/nouvel-appel-du-cavl-pour-participer-a-la-collecte-d-ordinateurs-region-juin-2022-6001.htm?URL_BLOG_FILTER=%23556

Autre sujet important, sur lequel les élus lycéens et collégiens se mobilisent activement depuis plusieurs années : **la lutte contre la précarité menstruelle**. Plusieurs projets de collectes, d'installation de distributeurs, ont vu le jour dans l'académie (une trentaine d'établissements au total se sont investis sur ce sujet). Le travail de Baptiste Bruatto élu CAVL, puis service civique à la DV4E, a permis la confection de distributeurs « made in académie de Montpellier », réalisés par les sections professionnelles chaudronnerie de 4 lycées de l'académie. Des prototypes ont été réalisés, qui seront bientôt accessibles aux autres établissements de sur commande. <https://view.genially.com/625d1d6a0b328000184e5eb9/presentation-projet-precarite-menstruelle>

Les contacts

Agnès Vrinat	Frédéric Miquel	Thierry Meslet
Doyenne des IA-IPR, co- responsable d'Alter Egaux Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr	IA-IPR de lettres, co- responsable d'Alter Egaux, responsable du CASNAV et de la mission académique de scolarisation des enfants de familles gitanes Frederic.Miquel@ac-montpellier.fr	Chef de la DV4E thierry.meslet@ac-montpellier.fr
Caroline Roullier	Frédérique Belan	
DAVLC davlc@ac-montpellier.fr	Professeure chargée de mission Alter Egaux alteregaux@ac-montpellier.fr	

Une École qui se mobilise contre les assignations sociales et scolaires

L'essentiel

La politique publique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Cette politique publique concerne 32 réseaux dans notre territoire – 16 REP+ et 16 REP.

La politique d'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés :

- Une priorité pédagogique : les réussites observées montrent que c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires. Une approche systémique inscrite dans la continuité des parcours est essentielle
- Le travail en équipe, la réflexion et la formation soutenus : les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés

La mission académique accompagne les volets pédagogique et éducatif du projet de chacun des 32 REP/REP+. Elle a élaboré un plan d'accompagnement des réseaux qui prend en compte l'articulation nécessaire entre les échelons académique, départementaux et locaux. Elle assure ainsi l'animation du cercle d'étude académique des coordonnateurs de réseaux – ces derniers sont essentiellement issus du 1^{er} degré.

Le plan d'accompagnement, piloté par la mission académique, s'inscrit dans le cadre du plan académique de formation et des axes du projet d'académie. Les accompagnements sont co-construits avec les trois copilotes de chaque réseau d'éducation prioritaire, le coordonnateur, les formateurs académiques de l'éducation prioritaire (FAEP) et le conseiller pédagogique de circonscription (CPC), en lien avec les besoins éducatifs et pédagogiques des élèves des REP et REP+. La mission académique Éducation Prioritaire inscrit son action dans le pôle égalité des chances et donc dans le pôle valeurs.

Objectifs

- Accompagner les copilotes sur les volets pédagogique et éducatif du projet de leur REP/REP+
- Répondre aux besoins des équipes enseignantes (premier et second degré), en cohérence avec les besoins spécifiques des élèves du REP/REP+ : accompagnements co-construits avec les trois copilotes, le coordonnateur, les FAEP et le CPC (lorsqu'il fait partie du COPIIL restreint)
- Valoriser les bonnes pratiques

Un exemple d'accompagnement dans le cadre du volet pédagogique du projet du réseau

« Classe ouverte »

Objectif = expliciter, développer et réorienter les gestes professionnels directement sur le terrain, en engageant les équipes, pour une appropriation optimale des thématiques choisies par les enseignants.

- L'équipe choisit une thématique, **en lien avec les besoins spécifiques des élèves du réseau**.
- Exemple : Français « stratégies de lecture », Mathématiques « parcours différenciés », « résolution de problèmes », Climat scolaire : « conseil coopératif », en interdisciplinarité : « l'oral ».
- Exemples pratiques présentés par les FAEP, éventuellement les CPC, avec appui de la recherche.
- Co construction d'une activité.
- Intervention en classe : co-animation ou observation – mobilisation éventuelle du dispositif **AGAPé***.
- Bilan et feuille de route avec points de vigilance pour une prise en main autonome de la classe sur cette thématique.

***AGAPé** : Adapter les pratiques enseignantes aux besoins des élèves en permettant une meilleure visibilité de leurs mécanismes d'apprentissages. Appui sur des entretiens d'élèves en tâche, observations et analyses de traces écrites.

Un exemple de formation dans le cadre du volet éducatif du projet du réseau

Formation inter-degré - cycle 3 : Faire vivre les valeurs de la République à travers la pratique de l'oral sur deux jours

- Jour 1 :
 - Mise au point du vocabulaire valeurs/principes/symboles
 - Quelles pratiques orales dans le quotidien de la classe ? Après une mise en situation où les élèves doivent argumenter pour défendre leur point de vue, apports sur les notions de croyances, opinion, vérité et création d'une activité transposable en classe
 - Organiser un débat en classe : quelles pratiques, quels débats possibles ?

■ Jour 2 :

- Retours d'expériences sur les débats organisés en classe par les collègues
- Mise en perspective : les points de vigilance, les conditions de réussite d'un débat en classe
- Au travers de jeux de rôle permettant d'expérimenter l'écoute active, les participants travaillent la posture de l'enseignant et l'accueil de la parole de l'élève lors de questions difficiles (laïcité, sentiment d'appartenance, conflit de loyauté)
- Vademecum : que mettre en place pour aider les élèves à exprimer leur point de vue, leurs sentiments dans le respect du cadre des valeurs de la république (affichage, outils...)

Pour vous guider

Le référentiel de l'éducation prioritaire

<https://eduscol.education.fr/document/14248/download>

Guide d'accompagnement académique des acteurs des réseaux de l'éducation prioritaire

<https://nuage06.apps.education.fr/index.php/s/3q9SBZfWbT5Sppj?dir=/&openfile=true>

Ressources à l'attention des enseignants, CPE nouvellement nommés dans les REP/REP+

https://www.pearltrees.com/education_prioritaire_montpellier

Les contacts

Laurence Santander

IA-IPR de Physique Chimie, référente académique
éducation prioritaire

eduprio@ac-montpellier.fr

Alexia Mourgues

Chargée de mission éducation prioritaire

eduprio@ac-montpellier.fr

Vie lycéenne et collégienne : faire vivre la démocratie scolaire dans son établissement

L'essentiel

Les espaces d'expression et de participation des jeunes (CVL, CVC, éco-délégués, élèves ambassadeurs, Maison Des lycéens, médias scolaires...) sont essentiels à la vie des établissements scolaires. Gages de la transmission d'une culture démocratique commune, ils représentent un élément essentiel pour la construction d'un climat scolaire serein, convivial et doivent être reliés au pilotage de l'établissement. Ce sont donc des espaces clés d'appropriation et d'expérience de l'engagement et de la citoyenneté, qui doivent rayonner sur l'établissement.

En établissement, une personne référente vie lycéenne ou collégienne est nommée. Elle assure le bon fonctionnement de ces différentes instances et la prise en compte par les adultes de la parole des élèves dans la vie de l'établissement. La DAVLC anime ce réseau de référents.

Plusieurs temps forts rythment la vie lycéenne et collégienne au niveau national et académique : les semaines de l'engagement en septembre qui visent à présenter aux élèves l'ensemble des possibilités d'engagement dans et hors de l'établissement ; les journées académiques de formation des élus CVL en novembre ; Les Journées départementales de formation des équipes éco-délégués et CVC, les inter CVC-CVL tout au long de l'année qui constituent des temps importants de mutualisation des élèves engagés sur des thématiques variées (égalité, fraternité, solidarité, esprit critique, EDD...).

Objectifs

Favoriser l'expression des élèves et garantir que leurs paroles et leurs besoins soient pris en compte dans le pilotage et le fonctionnement des établissements scolaires

Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et l'expérience de pratiques démocratiques variées Donner sens et corps au parcours citoyen de l'élève et l'aider à se forger une véritable culture de l'engagement

Donner du pouvoir d'agir aux élèves, favoriser l'autonomie, la responsabilité et la mise en œuvre d'actions collectives

Pour vous guider

Ressources

Le kit de rentrée « Engage toi, prends part aux décisions qui te concernent » qui permet de découvrir les différents espaces d'engagement dans et en dehors du lycée :

<https://www.ac-montpellier.fr/kit-engagement-lyceen-rentree-2024-engage-toi-prends-part-aux-decisions-qui-te-concernent-126772>

La page « Vie lycéenne et collégienne » du portail académique :

<https://www.ac-montpellier.fr/vie-lyceenne-121625>

Le mur collaboratif à destination des personnes référentes vie lycéenne et collégienne

<https://padlet.com/davlc/d-mocratie-scolaire-academie-de-montpellier-lk8dfgvehxssp2lx>

Formation au PAF

N1 : susciter l'engagement et la participation des élèves dans les apprentissages et les espaces citoyens de l'École

N2 : recueillir la parole des élèves, accompagner leurs projets

Formations qui peuvent être proposées pour un établissement ou un réseau pédagogique territorial :

Journées départementales éco-délégués CVC : co-formation adultes-élèves pour accompagner la mise en place d'une démocratie scolaire de l'EDD en lien avec les ODDs

Ingénierie de formation :

geraldine.bulle@ac-montpellier.fr

Dates importantes :

Semaine de l'engagement - 15 septembre au 3 octobre 2025

Le contact

Caroline Roullier

Déléguée Académique à la Vie lycéenne et Collégienne

davlc@ac-montpellier.fr

Lycées et classes engagés

L'essentiel

L'école est un levier essentiel de l'engagement des élèves, favorisant la transmission de valeurs, la conscience civique et la compréhension des enjeux sociétaux. Le label «Lycées et Classes Engagés» mobilise l'équipe pédagogique et renforce les partenariats, s'appuyant sur des labellisations et des dispositifs existants. Il crée un projet pédagogique annuel, intégrant l'enseignement moral et civique, des sorties et des interventions d'associations partenaires, ainsi qu'un séjour de cohésion, coordonné par la DRAJES et lié au service national universel.

La coloration du projet (défense et mémoire, environnement, résilience et prévention des risques, sport et jeux olympiques et paralympiques), crée un lien avec le centre SNU, favorisant les échanges entre équipes pédagogiques et la participation du professeur référent aux activités du séjour. Cette labellisation accompagne et valorise l'engagement déjà présent dans l'établissement.

Le cadre

Au niveau académique :

- est nommé un référent «engagement» dont le rôle est aligné avec d'autres référents académiques tels que le référent «mémoire et citoyenneté», le référent «défense», le référent « Génération 2024 » ou le référent « Egalité filles/garçons »
- est constitué un comité de labellisation
- est constitué une équipe d'accompagnement des établissements

Au niveau de l'établissement :

- Dans le cadre du programme « Classes Engagées », chaque lycée désigne un référent «engagement», dont la rémunération est couverte par le « Pacte ». Il est chargé de la coordination et de l'impulsion du projet au sein de l'établissement.
- Les lycées labellisés bénéficient d'une allocation de 1000 € par classe engagée pour financer les actions du projet et favoriser l'engagement des élèves.
- Le chef d'établissement garantit la cohérence des projets de classe ou de groupes d'élèves, intègre le séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) dans l'emploi du temps scolaire, et veille à l'adhésion des familles. Les coûts du séjour sont entièrement pris en charge par l'État.

Le contact

Vincent Dupayage

IA-IPR Etablissement et Vie scolaire, Référent académique « Engagement »

vincent.dupayage@ac-montpellier.fr

Pour vous guider

1 ressource :

Site EDUSCOL

<https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>

1 accompagnement :

- Équipes départementales CLE-SNU
- Référent académique « Engagement »

4 points d'appui :

- Un projet pédagogique interdisciplinaire et systémique avec l'association de partenaires de l'École
- La mobilisation du CVL
- La semaine de l'engagement
- Le séjour de cohésion

Service civique

L'essentiel

L'école est un lieu privilégié d'apprentissage et d'expression de la citoyenneté et de la culture de l'engagement citoyen. Le Service Civique constitue pour les jeunes, l'une des portes d'entrée dans les parcours d'engagement citoyen tout au long de la vie. D'une durée de 8 mois en moyenne, les missions d'intérêt général sont conduites par les volontaires âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, au sein d'associations, de collectivités territoriales ou des services publics. Les missions sont proposées dans 10 domaines prioritaires pour la nation : la solidarité, l'éducation pour tous, l'environnement, la culture et loisirs, le sport, la santé, la citoyenneté européenne, la mémoire et citoyenneté, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence en cas de crise. Programme d'engagement citoyen avant tout, le Service Civique est largement mobilisé par les jeunes pour consolider leurs parcours d'insertion et d'inclusion. Il permet le développement de compétences psychosociales et transversales, de savoir-être et savoir-faire, et l'ouverture de réseaux.

Les modalités de mobilisation du Service Civique

Deux modalités principales de mobilisation du Service Civique sont à la disposition des équipes éducatives.

Modalité 1 - Le Service Civique dans les établissements scolaires

Agréé par l'Agence du Service Civique, le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse donne la capacité aux établissements scolaires (1^{er} et second degré) et CIO d'accueillir et mobiliser des jeunes volontaires du Service Civique, dans le cadre de missions dont les contenus ont été préalablement validés dans l'agrément. Ce dernier est piloté au niveau national par la DGESCO et au niveau local par les rectorats d'académies. Cet agrément a été renouvelé en juin 2024, pour 3 ans. Il est désormais resserré autour de 7 missions (contre 12 auparavant).

Cet agrément permet la mobilisation de jeunes motivés, aux profils et parcours variés, d'apporter leur motivation, sens de l'initiative, dans la conduite de missions à portée citoyenne, auprès des élèves et de la communauté éducative. Les 7 missions couvrent un large éventail de thèmes et d'enjeux de citoyenneté, terrains d'engagement pour les volontaires du Service Civique : actions d'éducation à la citoyenneté, actions ou projets artistiques, culturels et sportifs, sensibilisation et prévention santé, accompagnement à la scolarité, sensibilisation et actions en faveur de la transition écologique et du développement durable.

A noter que les 3 thématiques suivantes sont fortement portées au niveau national et régional en 2024/2025 :

- La « **prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire** », via une mission dédiée dans l'agrément de l'Éducation Nationale.
- La mobilisation de volontaires du Service Civique « **ambassadeurs de l'engagement** » auprès des élèves est à développer afin d'appuyer la promotion de la culture de l'engagement chez les élèves. Deux options possibles : la mobilisation de volontaires de l'Éducation Nationale ou l'intervention de volontaires « ambassadeurs de l'engagement » mobilisés par des associations partenaires. Pour cette 2^{ème} option, il convient de contacter les référents Service Civique en DSDEN-SDJES.
- Le déploiement du **Service Civique écologique** lancé en 2024 par le Gouvernement et qui devra permettre à 50 000 jeunes de s'engager d'ici 2027, sur les 5 thèmes suivants : mieux consommer, mieux s'alimenter, mieux se loger, mieux se déplacer, préserver la biodiversité. Les volontaires de l'Éducation Nationale devront prendre toute leur place dans le Service Civique écologique, notamment par des animations et actions de sensibilisation auprès des élèves, parents et équipes éducatives.

La DRAJES et les SDJES ont pour mission d'accompagner les référents académiques au sein des rectorats, dans la bonne mise en œuvre de l'agrément Service Civique de l'Éducation Nationale, notamment par une veille qualitative continue.

Modalité 2 – Le Service Civique, étape de remobilisation et de remise en parcours de jeunes en difficulté

La DRAJES Occitanie, les SDJES (au sein des DSDEN) et leurs partenaires mobilisent le Service Civique au bénéfice des parcours de remobilisation ou d'insertion de jeunes rencontrant des difficultés. Ainsi, des actions renforcées, financées par la DRAJES et ses partenaires sont mises en place en direction de certains publics et notamment des **décrocheurs scolaires**.

En 2024/2025, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DRAJES, en concertation avec la DRAIO et les MLDS académiques, 9 territoires répartis sur 6 départements, bénéficient de l'intervention d'associations expertes dans la mise en œuvre du Service Civique combiné, en étroite collaboration avec les MLDS locaux. Ce dispositif s'appuie sur l'engagement citoyen comme étape de remobilisation d'enfants décrocheurs scolaires. Il connaît un fort taux de réussite : plus de 80% de reprises de parcours. 85 jeunes seront bénéficiaires du dispositif sur l'année scolaire 2024/2025.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Service Civique constitue l'une des principales suites du Service National Universel (SNU). Il en est la 3^{ème} phase facultative et est à ce titre promu lors des séjours de cohésion et classes engagées du SNU.

Pour vous guider

Ressources

Page Service Civique sur le site de l'Académie de Montpellier : <https://www.ac-montpellier.fr/service-civique-122369>
Site Internet du Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr>

Les contacts

Frédéric POIRIER

Gestion et suivi des volontaires de l'Éducation Nationale – Académie de Montpellier. (secrétariat Océane MOREL) : ce.dsden11@ac-montpellier.fr

Rodolphe BERNEISE

Coordonnateur régional Service Civique Occitanie : rodolphe.berneise@region-academie-occitanie.fr

Référents départementaux

Service Civique en DSDEN-SDJES
[Liste et coordonnées](#)

Partie 4.

Un climat scolaire garant de l'épanouissement de tous les élèves

Le climat scolaire concerne l'ensemble de la communauté éducative, les élèves, les parents. C'est la construction du bien vivre et du bien-être pour chaque élève et l'ensemble des personnels. La notion de climat scolaire n'est donc pas seulement le cumul des niveaux de bien-être individuels. Un établissement où règne un climat de réussite pour tous, est avant tout un établissement dans lequel on a su créer du lien, et cela à trois niveaux :

- ▣ Grâce à la lisibilité et à la cohérence du fonctionnement qui donnent des repères et permettent à chacun d'évoluer dans un environnement connu, rassurant et balisé
- ▣ Grâce à l'existence d'une réflexion commune et d'objectifs consensuels sur les enjeux pédagogiques et éducatifs, incluant les élèves
- ▣ Le tout à travers un mode de relations à la fois humain, cordial et professionnel, permettant à chacun, élève ou adulte, de se sentir bien sur son lieu de travail et d'y être efficace
- ▣ L'ambition est d'implanter des pratiques du quotidien, qui concernent à la fois, la pédagogie, la justice scolaire, l'amélioration des espaces de vie, la co-éducation avec les familles, le droit à la parole et la participation des élèves dans les établissements, mais aussi la prévention de violences scolaires et la lutte contre toutes les discriminations

L'académie de Montpellier s'est dotée d'un plan de prévention des violences en milieu scolaire, qui repose sur 4 axes :

- ▣ Investir l'ensemble des instances de l'école et de l'EPLE
- ▣ Renforcer la protection des personnels et l'accompagnement des victimes
- ▣ Signaler et recenser systématiquement les faits de violence
- ▣ Rendre les procédures disciplinaires et leur suivi plus efficaces, plus justes et plus compréhensibles

Les fiches thématiques qui suivent proposent des ressources qui concernent différents angles d'amélioration du climat scolaire, mais s'intéressent principalement à la lutte contre les violences scolaires. In fine, c'est l'ensemble des fiches thématiques de ce livret qui contribue à l'amélioration du climat de réussite scolaire de l'établissement.

Le diagnostic local de climat scolaire

L'essentiel

Opérer un diagnostic local de climat scolaire permet de dresser un état des lieux partagé à partir de l'outil ELCS qui s'adresse à la fois aux élèves, aux personnels et aux parents.

Ce diagnostic est réalisé sur la base du volontariat et l'initiative en revient aux équipes de l'établissement. Le chef d'établissement en effectue la demande.

La mise en œuvre de l'ELCS est une démarche fédératrice, positive au service du projet des écoles et des établissements. Elle s'inscrit dans un cadre déontologique, garantit l'anonymat et une utilisation locale de l'application.

Le diagnostic permet de connaître les situations de violences, de harcèlement et le ressenti de l'ensemble des membres de la communauté éducative sur la qualité de vie à l'école (apprentissage, qualité des locaux, relations entre adultes, relations entre élèves...).

La mise en œuvre et l'exploitation des résultats prennent appui sur les instances dédiées (conseils d'école, conseil pédagogique, conseils de la vie collégienne, conseils de la vie lycéenne et le CESCE).

Le diagnostic local de climat scolaire n'est pas un outil d'évaluation externe mais peut s'inscrire dans le prolongement de cette démarche pour construire des plans d'actions concrets, les suivre et en mesurer les effets.

Ce diagnostic conforte également la démarche de labellisation dans le cadre du programme pHARe.

L'objectif

Mettre en œuvre une démarche systémique d'amélioration du climat scolaire.

Le collège Olympes de Gouges - Loupian

- Dès la rentrée 2023, le collège Olympe de Gouges de Loupian s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de son climat scolaire.
- Il s'est saisi de l'opportunité de l'évaluation de l'établissement et de réécriture du projet d'établissement pour mettre en place une enquête locale de climat scolaire (ELCS).
- Les résultats de l'enquête menée auprès des élèves, des personnels et des parents ont fait émerger :
- Les axes de progrès, les leviers d'amélioration pertinent, efficaces et cohérents entre eux qui s'appuient sur les valeurs partagées, la réussite des élèves, l'engagement des personnels et des partenaires engagés.
- Un plan de formation articulé autour de pratiques pédagogiques inclusives, coopératives, flexibles, des compétences psychosociales et de la médiation entre pairs grâce à l'accompagnement de l'EAFc.
- Un projet pédagogique ambitieux « Notre école faisons la ensemble » adossé à un nouveau projet d'établissement.
- Un accompagnement des équipes et des unités d'enseignement par la CARDIE.
- Des dispositifs permettant l'accessibilité universelle des apprentissages tels que le « Devoirs Faits» Inclusif D-FI et renforçant la persévérance scolaire tel que le module OPR «Objectifs Persévérance et Réussite».
- Un accompagnement et une collaboration plus étroites avec les parents d'élèves.
- En 2026, l'établissement pourra évaluer les actions de son projet et mesurer leurs effets en s'appuyant sur les indicateurs de l'ELCS à N+3.

Pour vous guider

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/climat-scolaire/enquete-locale-de-climat-scolaire>

http://www.reseaucanopie.fr/reultats-de-recherche.html?l=0&id=43&tx_solr%5Bq%5D=climat+scolaire&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=type%3AnoticiaService

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/mesurer-le-climat-scolaire.html>

Les contacts

Laurence Riche-Dorlencourt CT EVS laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr 04 67 91 53 58	Jean-Marc Delhommeau Membre de l'EMAS, Référent fonctionnel ELCS jeanmarc.delhommeau@ac-montpellier.fr 04 30 63 65 16
--	---

Prévenir les phénomènes de harcèlement et de cyber violence

L'essentiel

100 % des écoles élémentaires, des collèges et des lycées publics de l'Académie de Montpellier sont engagés dans le programme [pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école](#) | [Ministère de l'Éducation Nationale](#). Généralisé depuis septembre 2023 à l'ensemble des écoles et des établissements de l'académie, il met en œuvre une **stratégie globale** de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

L'action des écoles et des établissements s'inscrit dans ce cadre fédérateur et s'appuie sur un parcours de labellisation à trois niveaux :

Niveau 1 : Engagement (obligatoire et renouvelable tous les ans)

- ▣ Nommer une équipe ressource de 5 personnes minimum par EPLE et par circonscription pour le premier degré
- ▣ Constituer une équipe d'élèves ambassadeurs (uniquement dans le second degré)
- ▣ Participer à la journée Non au harcèlement
- ▣ Informer les parents

Niveau 2 : Approfondissement

- ▣ L'équipe ressource aura suivi une journée de formation annuelle
- ▣ Prodiguer 10 h d'apprentissage à tous les élèves
- ▣ Réaliser un atelier parent
- ▣ Participer au prix NAH ou au Safer Internet Day

Niveau 3 : Expertise

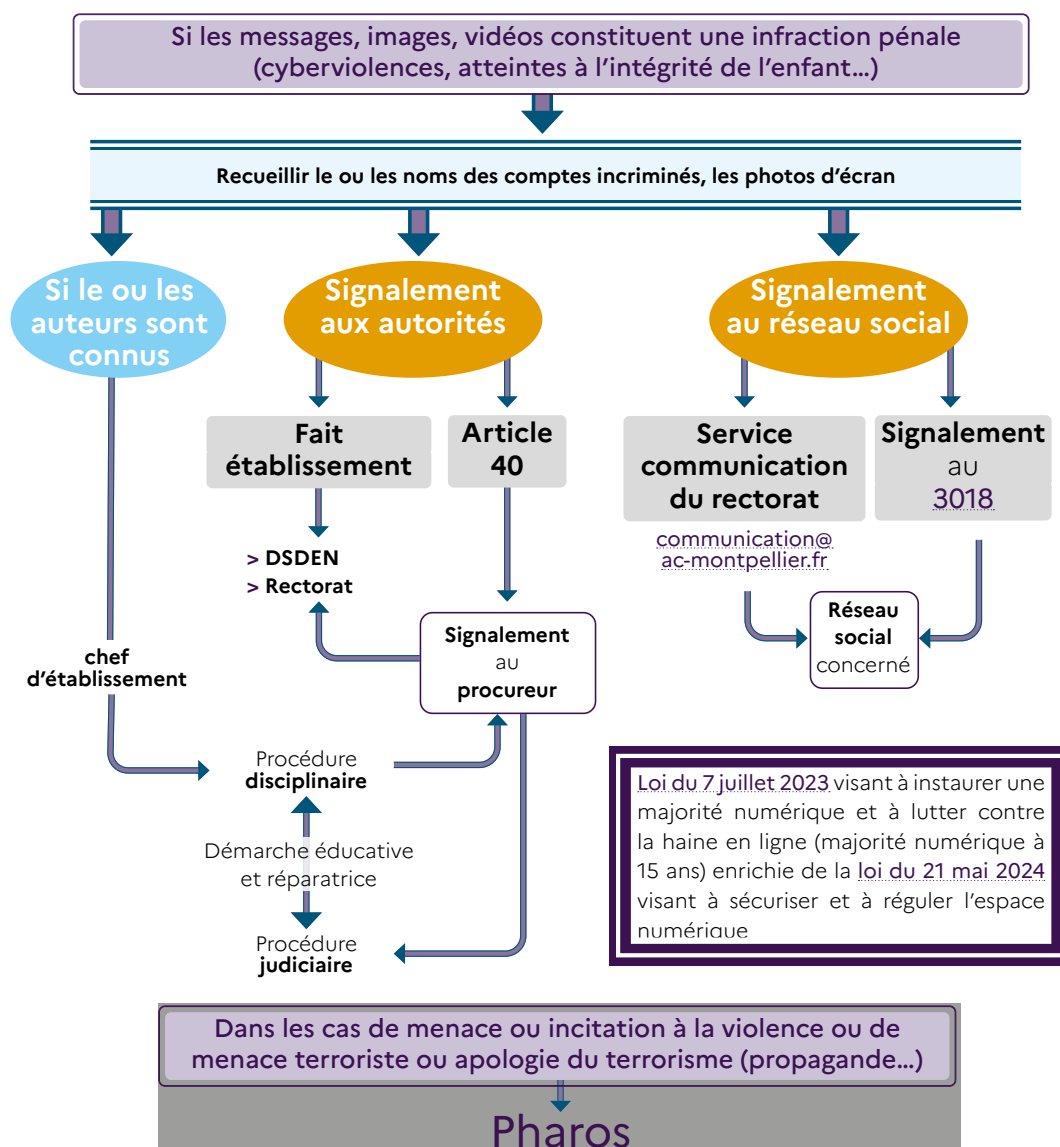
- ▣ Définir les axes du projet climat scolaire
- ▣ Désigner un ou une formatrice climat scolaire
- ▣ Former une équipe de parents ambassadeurs
- ▣ Participer au prix NAH
- ▣ Participer au Safer Internet Day

A la rentrée 2024, la gouvernance du dispositif de lutte et de prévention académique s'est structurée autour d'une cellule académique et d'une chargée de mission à temps plein dans chaque département, conformément à la circulaire MENE2403161C du 02/02/2024 :

Prévention – Formation

- ▣ **Un plan national de formation**, déployé auprès de l'ensemble des établissements du second degré en 2024-2025, devra être généralisé à toutes les écoles de l'académie au cours de l'année 2025-2026. L'objectif de 100 % des personnels formés est fixé d'ici fin 2026.
- ▣ **Un parcours en autoformation**, élaboré par la DGESCO et le Réseau Canopé, pour donner à **tous les personnels** des savoirs et des savoir-faire qui leur permettront de développer des gestes professionnels adaptés aux situations et de créer une culture commune de la lutte contre le harcèlement. Le parcours développe trois axes : la prévention, la détection et la réaction : <https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=379>
- ▣ **Un parcours en autoformation** à l'attention des **chefs d'établissement** pour les accompagner dans le pilotage de la lutte contre le harcèlement en EPLE : <https://partage02.magistere.apps.education.fr/enrol/index.php?id=180>
- ▣ Une offre de formations d'initiative locale (FIL) est proposée pour soutenir le volet prévention du programme pHARe dans les établissements :
 - Écoute active et empathique : comment bien accueillir et recueillir la parole des élèves dans la prise en charge des situations de harcèlement scolaire
 - Construire et formaliser son protocole de prise en charge collective des situations en articulant les exigences du protocole national et les approches éducatives et non blâmantes comme la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)
 - Faire vivre un groupe d'élèves ambassadeurs/drices pHARe
 - Repérer, comprendre et prendre en charge les situations de cyberharcèlement
 - Les outils communautaires et restauratifs
 - Retours d'expérience et analyse de pratiques dans le cadre de la gestion de situations de harcèlement (nouveau R2025)

Signaler des contenus délictueux publiés par des élèves concernant d'autres élèves sur les réseaux sociaux



Pour vous accompagner, aller plus loin

Le programme pHARe : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-dispositif-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

Le prix NAH : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/les-laureats-du-prix-non-au-harcelement-323019>

Le contact

Nadia MOULLA

Coordnatrice académique
nadia.moulla@ac-montpellier.fr
 04 67 91 45 36

Chargée de mission en DSDEN

DSDEN 11 - Laure Rosazza - 04 68 11 57 56
ce.dsden11-harcelement@ac-montpellier.fr
DSDEN 30 - Corinne Grasset - IEN CT Climat - 04 66 62 86 27
ce.dsden30-harcelement@ac-montpellier.fr
DSDEN 34 - Sabrya Djellilate - 04 67 91 45 36
ce.dsden34-harcelement@ac-montpellier.fr
DSDEN 48 - Anne Breysse - 04 66 62 86 00
ce.dsden48-harcelement@ac-montpellier.fr
DSDEN 66 : Vincent Lagasse - 06 72 05 86 90
ce.dsden6-harcelement@ac-montpellier.fr

Prévenir la haine anti-LGBTQI et permettre à tous les élèves et adultes d'être bien à l'École, quelle que soit leur expression de genre ou leur orientation sexuelle

L'essentiel

À l'école, du fait de leur orientation sexuelle, et/ou de leur expression de genre, des élèves ou des adultes sont victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences homophobes ou transphobes. Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les manifestations de l'homophobie et de la transphobie dites « ordinaires » relèvent parfois du harcèlement, et peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des élèves. Les prévenir, dans l'enceinte des établissements, garantir pour chacun, adulte comme élève, un climat scolaire serein et un cadre protecteur de l'intégrité psychique et physique, est une absolue nécessité.

La transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire. Celle-ci est en effet confrontée, à l'instar de leur famille, à des situations d'enfants - parfois dès l'école primaire - ou d'adolescents qui se questionnent sur leur identité de genre. Il est essentiel que chaque membre des équipes éducatives soit mis en mesure de comprendre les besoins exprimés par les jeunes concernés, de les protéger à travers la mise en place de mesures d'accompagnement individuelles, nécessairement élaborées en lien avec les familles, mais aussi de déployer des mesures générales et préventives garantissant à chaque élève les meilleures chances d'épanouissement personnel, de persévérance et de réussite scolaires.

Depuis la rentrée 2024, l'académie se dote d'un « observatoire des violences de genre », incluant les LGBTQI+phobies mais également les violences sexistes et sexuelles <https://www.ac-montpellier.fr/l-observatoire-academique-des-violences-sexistes-et-sexuelles-lgbtqiaphobes-126504>

L'objectif

Les travaux de l'observatoire s'attellent à :

- ▣ Mieux identifier et nommer les violences sexistes, sexuelles et LGBTQI+ phobes pour réaliser une veille active, recueillir, et consigner toutes les situations de violence de genre et mesurer précisément l'ampleur de celles-ci dans les établissements scolaires (élèves comme personnels)
- ▣ Mieux accompagner les EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement) lors de situations problèmes sensibles et difficiles à résoudre concernant les élèves ou les personnels, afin de s'assurer que les victimes sont soutenues et que les établissements sont accompagnés dans leurs démarches
- ▣ Recenser/développer des outils, des actions éducatives de sensibilisation, mieux connaître les partenaires qui peuvent contribuer à une politique de prévention et élaborer un plan de formation ambitieux pour les personnels

Ressources

Le site du Ministère :

Contre l'homophobie et la transphobie à l'école

Le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1593/des-ressources-pour-agir-en-classe-autour-de-la-lutte-contre-les-lgbtphobies>.

La page académique de l'observatoire académique des violences sexistes, sexuelles et LGBTQIA+ phobes (voir rubriques travaux réalisés ou en cours)

<https://www.ac-montpellier.fr/l-observatoire-academique-des-violences-sexistes-et-sexuelles-lgbtqiaphobes-126504>

Un livre : Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation anti-oppressive à la sexualité (2019) de la sociologue et chercheuse Gabrielle Richard

Une infographie pour comprendre les violences de genre

Temps fort

Une journée de mobilisation : le 17 mai ; Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie

Des partenaires pour vos actions éducatives

Diverses associations mettent à disposition des collèges et des lycées leur expertise dans l'animation de modules d'intervention sur les questions liées à l'orientation sexuelle et aux transidentités, au sexisme et à la lutte contre les LGBTphobies.

Certaines bénéficient d'un agrément national au titre des activités complémentaires de l'enseignement public, certaines d'un agrément académique.

Liste des associations avec un agrément national :

<https://eduscol.education.fr/1593/des-ressources-pour-agir-en-classe-autour-de-la-lutte-contre-les-lgbtphobies>

Les associations avec un agrément académique : APARSA ; LGBT66

Des numéros d'écoute à connaître

- ▣ Ligne écoute harcèlement 3018
- ▣ Ligne écoute violences sexistes et sexuelles 3919
- ▣ Ligne écoute prévention du suicide 3114
- ▣ Lignes d'écoute SOS homophobie
- ▣ 01 48 06 42 41 (lundi-vendredi: 18-22h, samedi: 14-16h, dimanche: 18-20h)
- ▣ Chat'écoute :
- ▣ <https://www.sos-homophobie.org/chat> (mardi et jeudi de 21h à 22h30, samedi et dimanche de 18h à 19h30)
- ▣ Ligne écoute association Contact 0 805 69 64 64 (lundi au jeudi, 15h-21h, vendredi 15h-20h, samedi 13h30-15h30)

Les contacts

Caroline Roullier

DAVLC

davlc@ac-montpellier.fr

Thierry Meslet

Chef de la DV4E

thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Sophie Duteil Deyries

Chargée de mission académique
« Egalité filles-garçons »

sophie.duteil-deyries@ac-montpellier.fr

La protection des personnels et l'accompagnement des victimes

L'essentiel

« Le respect de l'autorité du professeur est la condition absolue d'un enseignement serein ; en ce domaine nous ne pouvons pas nous accoutumer à l'inacceptable ni tolérer le moindre renoncement. Tout fait qui va à l'encontre du respect de cette autorité doit être signalé et sanctionné, et chaque professeur doit se sentir pleinement soutenu par l'institution dans sa mission éducative. »

Jean-Michel Blanquer, ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

De quelles violences parle-t-on ?

Un acte de violence recouvre tout événement, agression, parole, comportement blessant qui porte atteinte :

- ▣ À l'intégrité physique et/ou psychique des personnels
- ▣ Aux biens des personnels et/ou au bon fonctionnement des services

L'infraction peut être :

- ▣ Un crime ou sa tentative (homicide, viol, vol à main armée...),
- ▣ Un délit ou sa tentative (vol, escroquerie, violence, harcèlement, dégradation...)
- ▣ Une contravention (insulte, menace...)

Le préjudice peut être :

- ▣ Physique ou psychique (blessure et, de manière générale, toute atteinte à la santé, à l'intégrité physique ou mentale d'une personne)
- ▣ Moral (préjudice non économique et non matériel subi par la victime)
- ▣ Matériel (dégât et dégradation matériels, véhicule brûlé, vêtement déchiré, lunettes détériorées...)

L'objectif

Agir dès le premier signalement et dans l'ensemble des établissements scolaires, proposer un accompagnement des victimes et mettre en œuvre des réponses adaptées.

Les dispositifs d'accompagnement des victimes doivent permettre de limiter autant que possible les conséquences des actes de violence subis.

On distingue quatre niveaux de prise en charge :

- ▣ Soutien social et professionnel
- ▣ Accompagnement dans les démarches judiciaires
- ▣ Prise en charge médico-psychologique
- ▣ Accompagnement social et médical

Pour vous guider

Ressources

[Livret Harcèlement, discrimination ou violence au travail](#)

Ministère de l'Éducation nationale

- ▣ Plan ministériel pour la tranquillité scolaire
- ▣ Guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires
- ▣ Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression à destination des personnels du 1^{er} degré
- ▣ Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression à destination des personnels du 2nd degré
- ▣ Guide d'accompagnement des personnels visés par un dépôt de plainte
- ▣ Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique

Les acteurs de la prévention

- ▣ Assistant de prévention du 1^{er} et 2nd degré Médecin du travail
- ▣ Conseiller de prévention académique et départemental
- ▣ Equipe mobile académique de sécurité
- ▣ Les acteurs du social et psychologique
- ▣ Assistant de service social des personnels
- ▣ Conseiller de ressources humaines de proximité
- ▣ Psychologue du travail Réseau PAS

Les acteurs de ressources humaines et du juridique

- ▣ DRH
- ▣ Division des affaires juridiques
- ▣ Service de gestion des accidents de service du 1^{er} degré

Les contacts

David Bergeron

CPA

pole-prevention@ac-montpellier.fr

04 67 91 66 81

Conseiller Sécurité

ce.emas@ac-montpellier.fr

04 30 63 65 13

Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles

L'essentiel

« Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur [...]. La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'école sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la co-éducation ». (Circulaire du 15 octobre 2013 « Relations école-parents, renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »).

Objectif

Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles

(cf. projet d'académie 2024-2027, axe 3 « des partenariats ambitieux », priorité 1 « conforter l'alliance éducative avec les parents »)

Pour vous guider

Une bonne pratique

Un exemple de coopération et de croisement des savoirs entre l'école et les parents : un groupe de professeurs des écoles, parents et partenaires s'est constitué à l'école Schoelcher de Montpellier pour améliorer ensemble les effets des « équipes éducatives » sur les élèves en difficulté, moment institutionnel fort de co-éducation. Le fruit de cette recherche collective a donné lieu à l'écriture d'un livret pédagogique à l'usage des personnels du 1^{er} degré :

<https://www.ac-montpellier.fr/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete-121658>

Une ressource

La « Mallette des parents » est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors des rencontres. C'est aussi un site de ressources destinées aux familles et aux professionnels de l'éducation pour accompagner ensemble les élèves vers la réussite.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Une formation au PAF : « la relation aux familles et l'alliance éducative »

Contact Ingénieure EAF : Sandrine Reiter sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Un dispositif dédié

Le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) est conduit en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre : l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ; la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ; la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents. 56 ateliers OEPRE sont implantés à ce jour dans des écoles, collèges et lycées de l'académie.

Les établissements scolaires doivent candidater dans le cadre d'un appel à projets en mai.

<https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>

Les contacts

Thierry Meslet

Chef de la DV4E, animateur du cercle d'étude « réussite scolaire et grande pauvreté »

thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Laurence Riche-Dorlencourt

CTEVS : dispositif OEPRE

Laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr

Partie 5.

Santé et bien-être des élèves

La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé et priorise la « mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ».

Le concept d'école promotrice de santé (EPSa) s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement scolaire favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé globale et à la santé mentale de tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. De plus les comportements à risque pour la santé (conduites addictives, sédentarité, mauvaise alimentation, etc...) renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.

L'EPSa permet d'améliorer les conditions environnementales de la scolarité et de promouvoir les comportements favorables à la santé des jeunes en déployant des actions de prévention et de promotion de la santé dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, en favorisant l'acquisition des compétences psychosociales et en développant la confiance en soi, en l'autre et en l'avenir.

Les Assises de la santé scolaire (mai 2025) ont réaffirmé les trois axes essentiels de l'EPSa : la détection des troubles ou signaux faibles, la prévention active des situations à risque, et la promotion des comportements favorables à la santé physique, la santé mentale et la santé sociale.

Objectifs

- Impulser la politique de santé en faveur des élèves dans les territoires académiques en s'appuyant sur les Comités Départementaux d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement (CDESCE) et les Comités d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
- Prendre en compte les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- Accompagner le déploiement du parcours éducatif de santé pour tous les élèves
- Être à l'interface de l'ARS et des DSDEN pour favoriser le maillage territorial, l'équité d'accès à l'information et la formation
- Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs de la promotion et de l'éducation à la santé
- Promouvoir la participation des parents et les actions portant sur la parentalité
- Développer les compétences psychosociales des élèves pour les rendre acteurs de leur santé
- Proposer des actions de promotion et d'éducation à la santé en direction des élèves, notamment dans les domaines suivants : vie affective et relationnelle, et sexualité pour le second degré, santé mentale et bien-être, alimentation et activité physique, secourisme et éducation à la responsabilité, prévention des maladies transmissibles, santé environnementale (liste non exhaustive)

Pour vous guider

Le guide d'accompagnement pour une école promotrice de santé, à l'usage des écoles et établissements qui souhaitent s'engager dans la démarche « École promotrice de santé », s'adresse aux équipes des écoles et établissements volontaires qui souhaitent mettre en œuvre une démarche de santé globale



Pour vous accompagner

L'école promotrice de santé s'appuie sur :

- Des cercles d'étude thématique pour produire des ressources, en matière d'éducation à la sexualité ; de prévention des addictions ; de développement des compétences psychosociales ; de promotion de la santé mentale et du bien-être
- Un réseau de formateurs et formatrices pouvant animer des FIL sur les thématiques pour lesquelles elles et ils ont été formé.

Des formations d'initiatives locales accompagnent les personnels sur le terrain

Un outil numérique pour identifier les actions EPSa et cahiers des charges associés aux formations d'initiative locales EPSa (QR-Code et lien) : <https://view.genially.com/66e6f8028aeadc5b5d39f127>



Les contacts

Santé- social en faveur des élèves

Laurence Lucereau

Infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Référentes

Marion Rilhac

IA-IPR SVT, référente pédagogique EPSa
marion.rilhac@ac-montpellier.fr – 04 67 91 53 07

Isabelle Romig

CT de service social auprès de la rectrice
isabelle.romig@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 71

Laurence Lucereau

Infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

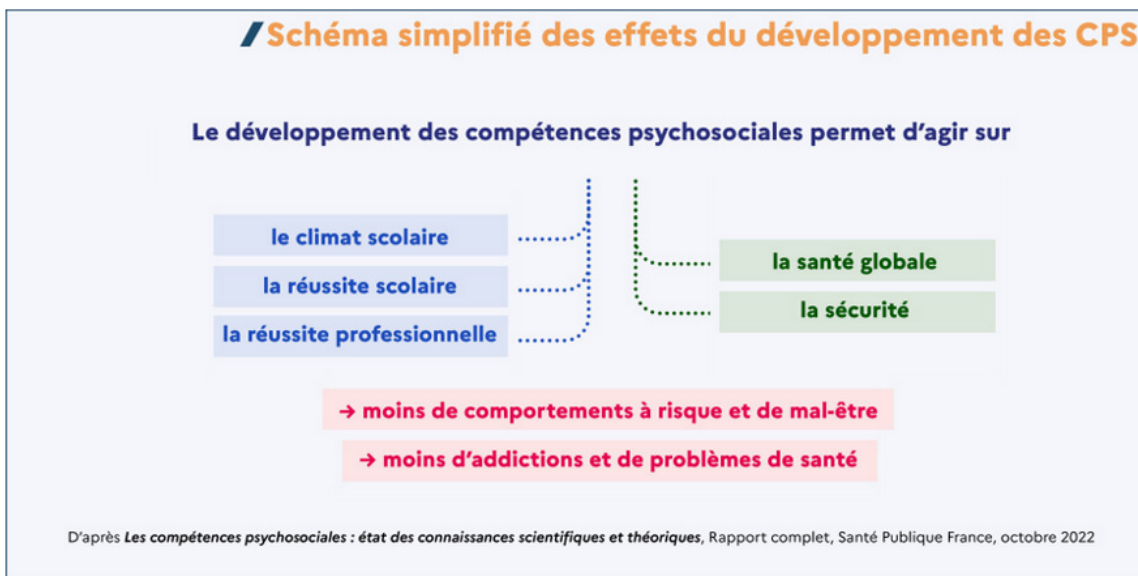
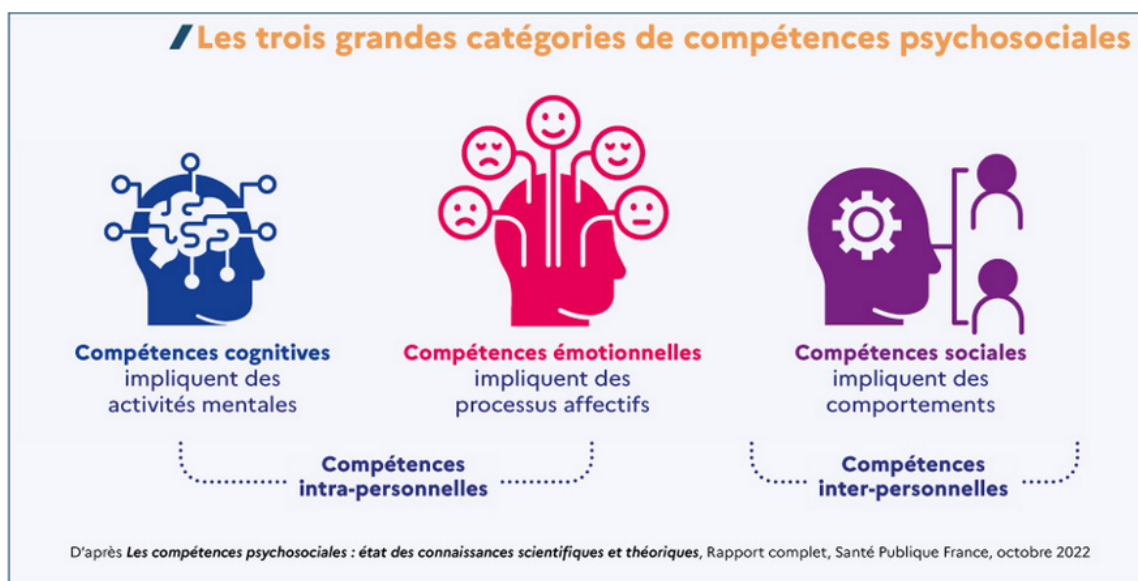
Priorité : développer les compétences psychosociales des élèves

L'essentiel

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit les compétences psychosociales (C.P.S.) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et l'environnement. »

Les CPS jouent un rôle important dans le bien-être physique, mental et social de la personne et agissent sur trois facteurs fondamentaux du développement affectif et social : la conscience de soi, la réalisation de soi et les interactions sociales.

L'académie de Montpellier s'appuie sur cette démarche, pour mettre en œuvre l'École promotrice de santé dans les écoles, collèges et lycées de son territoire, pour favoriser le développement de l'autonomie de la personne, améliorer les relations et impacter positivement les apprentissages et le climat de réussite scolaire des élèves en général



Objectifs

Développer des compétences psychosociales chez les élèves vise à :

- Améliorer le développement global de l'élève, dès la petite enfance, afin de lui permettre de s'approprier des compétences en vue d'augmenter son bien-être, et en fine favoriser la réussite éducative
- Développer la confiance et l'estime de soi en milieu scolaire, et donner aux élèves les moyens d'être acteurs de leur bien-être et de leur santé

Pour vous accompagner

Des personnels répartis sur le territoire académique, formés aux CPS, peuvent accompagner les établissements et transmettre une méthodologie d'action individuelle et collective de développement de ces compétences psychosociales à travers des formations d'initiatives locales.

- Plusieurs programmes, basés en grande partie sur les CPS, sont déjà engagés dans notre académie, notamment :
 - Le programme pHARe
 - Le programme « Sentinelles et Référents » ©
- Un Groupe de travail regroupant des Inspecteurs du second degré s'est penché sur la question des CPS mobilisables dans nos gestes professionnels. Des éléments de cette réflexion sont proposés dans un genial.ly s'intéressant tous particulièrement aux compétences du référentiel professionnel de 2013. Ce genial.ly est accessible en suivant ce lien et à l'aide de ce QR-Code : <https://view.genialy.com/6846e2b670c903240f1ec456>



Les contacts

Une « délégation CPS » académique est mise en place et se compose de la manière suivante :

- 1 IEN 1^{er} degré représenté par Madame Isabel Perez
- 1 IA-IPR-SVT Madame Marion Rilhac, référente pédagogique pour une école promotrice de santé
- 1 professeur formateur CPS représenté par Monsieur Damien Bernard, formateur de formateurs CPS et chargé de mission santé
- 1 CT santé ou social représenté par Mesdames Laurence Lucereau, ICTR et référente santé pour une école promotrice de santé et Isabelle Romig, CTR du service social
- Et, Pour représenter la DAVLC, Caroline Roullier - Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne

Madame Perez, IEN de l'Hérault et Monsieur Bernard, chargé de mission santé et professeur au lycée de Sète, seront les interlocutrice et interlocuteur de cette délégation CPS

Un courriel : delegation_cps@ac-montpellier.fr

Marion Rilhac	Laurence Lucereau	Damien Bernard
IA-IPR SVT, référente pédagogique EPSa marion.rilhac@ac-montpellier.fr 04 67 91 53 07	Infirmière CT auprès de la rectrice laurence.lucereau@ac-montpellier.fr 04 67 91 50 67	Chargé de mission académique EPSa damien.bernard@ac-montpellier.fr

Le programme Sentinelles et Référents :

Objectif

Le programme Sentinelles et Référents s'adresse aux écoles et établissements scolaires qui souhaitent prévenir et sensibiliser les adolescents et les adultes aux phénomènes de bouc-émissaire et aux discriminations, à la détection de toute forme de harcèlement et au traitement individuel et collectif des conséquences.

- ▣ 10 enfants (scolarisés en CM1) ou 10 adolescents collégiens ou lycéens
- ▣ 6 adultes : enseignants, non enseignants (CPE, assistant de service social, infirmier(e) et personnes extérieures membres du CESCE ou élus au CA

Au terme de la formation les adolescents choisiront chacun d'être ou non « Sentinelles ». Les adultes deviendront « Référents » du projet au sein de l'établissement.

La formation pour le déploiement du programme :

4 jours pour le groupe des 10 élèves et des 6 adultes sur l'établissement : la méthode s'appuie sur des outils théoriques rendus accessibles à tous, des jeux de rôle et de mises en situations, la projection de clips vidéo, et des échanges sur des expériences vécues ou des situations les plus concrètes possibles.

6 jours « Ressources et accompagnement » réservés à deux adultes référents par établissement, ce module doit permettre entre autres de pérenniser les effets de la formation.

Établissements ayant bénéficié du programme : collège Irène Joliot-Curie à Aigues-Mortes/ collège St Exupéry à Perpignan/ collège Joseph Anglade à Lézignan-Corbières/ collège Jules Vernes et collège Grazaillès à Carcassonne, collège les Albères à Argeles, collège Madame de Sévigné à Perpignan, collège Frédéric Desmons, (30) collège mont Duplan (30), collège jeu de mail (34). En 2024/2025 : école primaire Charles gros (30), école primaire port Ariane (34), lycée Louise Michel (11)

Le contact pour la mise en place du programme Sentinelles et Référents dans votre école ou votre établissement

Isabelle Romig

CT de service social auprès de la rectrice

isabelle.romig@ac-m+ontpellier.fr

04 67 91 50 71

Éducation à la vie relationnelle, affective et à la sexualité

Le contexte

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène » (article L. 312-16 du Code de l'éducation).

Extrait du programme « Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité » au JO du 05 février 2025 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6/MENE2503064A>

[...] Créée par la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001, l'éducation à la sexualité se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée, à travers une approche globale, positive et bienveillante : elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle associe trois champs de connaissances et de compétences : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champ juridique et social. L'éducation à la sexualité s'inscrit dans la politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves et dans le parcours éducatif de santé, qui vise à développer le pouvoir d'agir des enfants et des adolescents ainsi que des habitudes favorables à la santé et au bien-être. » [...]

Extrait de la circulaire du 04 février 2025 qui abroge celles du 12 septembre 2018 et celle du 30 septembre 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6/MENE2503565C>

[...] Définie par les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, « l'éducation à la sexualité » se déploie de manière progressive de l'école maternelle jusqu'aux classes du lycée. Elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et d'une éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée. Elle est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques et par groupes d'âge homogènes [...]. Elle s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé et dans la politique éducative sociale et de santé. Elle permet de développer la capacité des enfants et des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé et à leur bien-être, et vise particulièrement à améliorer les relations à soi et les relations aux autres. C'est aussi une éducation citoyenne qui s'inscrit dans les principes et les valeurs de la République en continuité avec l'enseignement moral et civique. Elle contribue à promouvoir l'égalité, à construire des relations respectueuses à soi et aux autres, et à lutter contre le harcèlement, toutes les formes de discriminations, et les violences sexistes et sexuelles. » [...]

Objectifs

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Elle s'inscrit dans la politique nationale :

- ▣ De prévention et de réduction des risques : grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida
- ▣ De protection de l'intégrité de chacun et chacune à travers le respect de l'intimité et la lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles
- ▣ De promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de violences et cyberviolences sexistes et sexuelles

Précisément, elle vise à :

- ▣ Apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- ▣ Identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- ▣ Développer l'exercice de l'esprit critique
- ▣ Favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- ▣ Faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement

Mise en œuvre

Elle s'inscrit dans une démarche éducative globale, positive, transversale qui concerne l'ensemble de la communauté éducative.

Sur la base de trois séances annuelles spécifiques, il s'agit de réussir à concevoir une continuité éducative et relier les différents apports avec les domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social :

- ▣ À l'école primaire, les temps consacrés à l'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) incombent aux professeurs et professeurs. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux apprentissages.
- ▣ Au collège et au lycée, au moins trois séances annuelles d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité (EVARS) sont mises en place dans les collèges et les lycées. Elles relient et complètent les différents enseignements dispensés en cours. Les CESCE, et CVC/ CVL, gagnent à être investis sur la réflexion autour de ces séances.
- ▣ Les contributions extérieures par des partenaires :
 - ne concernent que le second degré,
 - nécessitent que les intervenants aient un agrément pour le domaine d'intervention (un agrément ne vaut pas pour un autre)
 - doivent nécessairement être construites en lien avec les enseignements et le projet d'établissement voire de réseau pédagogique territorial.
 - doivent faire l'objet d'une convention passée entre les intervenantes ou intervenants externes à l'établissement, les intervenantes ou intervenants internes à l'établissement et la direction de l'établissement. Celle-ci doit assurer de garantir des séances sécurisées et sécurisantes : l'objectif est de fixer les lieux, dates, durées, publics ciblés, objectifs d'interventions, modalités d'intervention... avec toutes les parties prenantes de ces actions éducatives.
 - ne doivent se dérouler qu'en présence, et sous la responsabilité, d'un professeur ou d'une professeure.

Des formations académiques sont mises en œuvre et des ressources académiques sont créées pour accompagner les collègues sur le terrain.

Pour vous accompagner

Ressources

- ▣ Diverses ressources ont été élaborées par le cercle d'études « Éducation à la sexualité » et les pilotes de l'École Promotrice de Santé (y compris en inter académique avec Rennes). Toutes ces ressources sont disponibles à travers les liens et QR-Codes suivants :
genial.ly « faisons de l'EVAR-EVARS une co-éducation » :
<https://view.genially.com/67da92e44bf9644d127460f6>



- ▣ genial.ly « comprendre ce qui se joue dans les séances EVAR-S » : <https://view.genially.com/64760aa25930a80011b6c194>



- ▣ genial.ly « construire un projet pédagogique EVAR-S » :
<https://view.genially.com/684c3f1d832301afc6902855>



Pour vous guider

Ressources

- ▣ Le guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »
- ▣ Le Vade-mecum sur les violences sexuelles intrafamiliales

Formations

Conçues sous-forme d'un parcours de développement professionnel contribuant à la mise en œuvre d'actions concrètes en éducation à la sexualité dans les établissements... en inscriptions individuelles ou en inscriptions FIL, avec un seul et unique libellé :

« Devenir intervenant en éducation à la sexualité ».

Objectif : Permettre aux futures intervenantes et futurs intervenants, formé.es en équipe interdisciplinaire et inter-catégorielle, de développer une écoute et une posture indispensables pour mener des actions en éducation à la sexualité

Les contacts

Marion Rilhac

IA-IPR de SVT, référente pédagogique pour une École Promotrice de Santé.
marion.rilhac@ac-montpellier.fr

Sandrine Reiter

Ingénieure de formation EAFC (École Académique de la Formation Continue) en charge des formations École Promotrice de Santé
sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Marion Michaud

Chargée de mission EPSa (EVAR-S)
Marion-Julie.Hug@ac-montpellier.fr

Mesures en faveur de la santé mentale des élèves en 2025/2026

L'essentiel

La santé mentale : Grande cause nationale pour 2025.

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, la tranche d'âge collège étant la plus impactée, le bien-être et la santé mentale des élèves sont désormais placés au cœur des priorités de l'École et s'imposent à tous les personnels.

Le cadre

Quatre textes clefs pour donner un cadre aux actions menées en faveur de la santé mentale

- **Circulaire interministérielle du 23 février 2022**, relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique (NOR : TFPF213360C)
- **Courrier de la DGRH du 27 juillet 2022**, relatif à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale (PSSM)
- **Courrier du 23 juin 2023 de la DGESCO**, vise à renforcer les mesures en faveur de la santé mentale des élèves
- **Note du 1^{er} décembre 2023** relative à la stratégie académique relative à la santé mentale des élèves
- Circulaire de rentrée 2025 : tenir la promesse de l'École (3. Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble)

Au niveau des établissements :

- Un protocole-cadre à décliner en école, en collège et en lycée afin de formaliser le parcours de l'élève, « du repérage à la prise en charge ».
- Une lettre de missions pour les « relais en santé mentale »

Les objectifs

- Poursuivre la stratégie académique de formation en santé mentale amorcée en 2024-2025
 - Déstigmatiser les troubles psychiques, connaître les dimensions de la santé mentale, les facteurs susceptibles de l'altérer et de la protéger
 - Organiser la prise en charge des élèves en situation de souffrance sur le plan de la santé mentale
 - Former un binôme de relais en santé mentale (CPE + 1 enseignant) dans chaque établissement du second degré et 10 directeurs d'école par RPT pour le premier degré. Ces personnels devront repérer les élèves en situation de mal-être ; engager une évaluation par les personnels ressources de l'EN (infirmiers, ASS, psyEN, médecins) pour qu'une prise en charge adaptée puisse être proposée à l'élève et sa famille
 - Faire connaître le numéro national de prévention suicide 3114
- Mesures faisant suite aux Assises de la santé scolaire (mai 2025), à déployer à partir de la rentrée 2025
 - Mettre systématiquement en vigueur les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici décembre 2025
 - Mettre en place une formation pour les IEN et les personnels de direction afin de les aider à construire les protocoles dédiés à la santé mentale dans leur périmètre d'intervention
 - Recruter dans chaque DSDEN « un conseiller technique en charge de la santé mentale » afin de renforcer l'équipe des conseillers techniques santé-social
 - Créer auprès de chacun des DASEN « un pôle départemental santé, bien-être et protection de l'enfance rassemblant l'ensemble des équipes chargées de ces enjeux

Mise en œuvre

Avec le concours de l'EAFC et des formateurs académiques en santé mentale :

- poursuivre la formation des relais en santé mentale par Réseau Pédagogique territorial (RPT) pour l'ensemble de l'académie :
 - un CPE et un enseignant pour chaque collège et lycée
 - 10 directeurs d'écoles par RPT
 - un IEN par circonscription
- Accompagner et sécuriser les IEN et les directeurs d'école pour le 1^{er} degré ; les personnels de direction et les relais en santé mentale des établissements pour le 2nd degré afin de permettre la prise en charge des élèves en souffrance et la mise en place du protocole santé mentale des élèves « du repérage à la prise en charge »

Pour les personnels ressources

- Actualiser et renforcer les compétences initiales des personnels ressources (infirmiers, assistants de service social, psy EN et médecins). Ces derniers évaluent et accompagnent la prise en charge des situations signalés par les équipes des établissements (dont les relais en santé mentale).

Les ressources

Santé mentale, tous concernés : 4 webinaires gratuits pour les professionnels dès la rentrée - Santé mentale France (santementalefrance.fr)

Nous vous recommandons tout particulièrement ceux dédiés à la sensibilisation des jeunes aux questions de santé mentale :

<https://youtu.be/N9y2gFEigUk?si=r6VOZF6k2xz8tf0A>

https://youtu.be/-9JcVV5_77Y?si=Nyu-Dkg0aLCmmEYC

La Conférence internationale du Conseil scientifique de l'éducation nationale : Santé mentale et bien-être des élèves : mieux connaître pour prévenir et agir qui a eu lieu le 9/10/2024. Revoir le replay de la conférence. **Nous vous recommandons tout particulièrement les interventions du matin.**

▣ **Table ronde sur les enjeux de la santé mentale à l'école** (53 minutes) : <https://podeduc.apps.education.fr/video/31725-001ouvertureenjeuxmp4/>

▣ **La conférence à plusieurs voix sur les personnels ressources** (23 minutes) : <https://podeduc.apps.education.fr/video/31726-002lerol-edespersonnelsressourcemp4/>

Formation sur magistère 2 pour les IEN et personnels de direction : «S'acculturer à la santé mentale et au bien-être des élève»

Les contacts

Les membres du comité de pilotage académique sur la santé mentale :

Isabelle Romig (référente SSM) : isabelle.romig@ac-montpellier.fr

Laurence Lucereau (co-pilote EPSa) : laurence.lucereau@ac-montpellier.fr

Vincent Dupayage, IA-IPR EVS : vincent.dupayage@ac-montpellier.fr

Damien Bernard, chargé de mission EPSa : damien.bernard@ac-montpellier.fr

Cécile Maumet, médecin CT de la DSDEN66 : cecile.maumet@ac-montpellier.fr

Eugénie Combaut, CT psychologue EN (DSDEN66) et rectorat : eugenie.combaut@ac-montpellier.fr

Sandrine Reiter, Ingénieur de formation de l'EAFC : sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Une approche de la démarche de projet EPSa à travers le sujet des conduites addictives

L'essentiel

L'article L312-18 du code de l'éducation indique qu'une information est délivrée sur les conduites addictives et leurs risques, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, **dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène**. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire ainsi que d'autres intervenants extérieurs.

Le contexte sanitaire dans lequel nous évoluons depuis maintenant deux années à exacerbé des comportements addictifs chez les jeunes et moins jeunes et l'école promotrice de santé s'est naturellement penchée sur cette question afin d'agir et de lutter contre ces conduites addictives pouvant avoir des conséquences dramatiques.

Cette information gagne donc à s'ancrer plus largement dans une démarche de projet au sein des établissements afin de favoriser une démarche d'École Promotrice de Santé plus large. Cette approche globale **s'inscrit dans la politique nationale** :

- ▣ De détection de potentielles conduites addictives pour ensuite s'engager dans une démarche de protection et d'accompagnement des jeunes (et moins jeunes)
- ▣ De prévention pour tous et toutes, et tout au long de la vie, à travers un éclairage fort sur les addictions afin de responsabiliser tout acteur de la communauté éducative
- ▣ De promotion du bien-être au service de la réussite de tous et toutes.

Les objectifs

Ils sont au nombre de deux.

- ▣ Le premier objectif est ici d'accompagner les professionnels évoluant en milieu scolaire dans leur souhait de lutter contre les conduites addictives.

Précisément, il vise à :

- Découvrir Ressources
- Développer des gestes professionnels, notamment à travers le collectif
- Favorisant, chez l'élève
- L'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres
- La compréhension et le respect de la loi et des droits humains
- Les responsabilités individuelle et collective
- La construction de la personne et l'éducation du citoyen

- ▣ Le second objectif est de se construire une méthodologie d'approche de la démarche de projet dans le domaine de la santé afin d'ancrer les actions dans une démarche plus globale d'école promotrice de santé :

Précisément, il vise à :

- Diagnostiquer les besoins au sein de son établissement
- Établir une stratégie d'actions à mettre en œuvre
- Rechercher les partenaires extérieurs éventuels pouvant s'ancrer dans le projet
- Évaluer les actions proposées pour rendre le projet pérenne dans le temps et le faire monter en puissance

Mise en œuvre

Une démarche de projet s'inscrit dans une démarche éducative globale, positive, transversale qui concerne l'ensemble de la communauté éducative, et, dans un projet d'école et/ou d'établissement.

Sur la base d'une information annuelle autour des conduites addictives et des risques associés, il s'agit de réussir à envisager comment cette information peut devenir le point d'entrée dans une approche bien plus élargie aux domaines de la santé sensu lato. Cette approche gagne alors à être reliée avec différents apports issus des domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social :

- ▣ À l'école primaire, les temps consacrés à la promotion de la santé incombent au professeur. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements
- ▣ Au collège et au lycée, au moins une information sur les conduites addictives et les risques associés est proposée dans les collèges et les lycées. Elle gagne à faire l'objet de concertations et à favoriser des liens avec différents enseignements dispensés en cours. Si celle-ci entre dans une démarche de projet plus global, la communication autour de ce projet et l'adhésion des acteurs de la communauté éducative pourrait en garantir pérennité et réussite. Les CESCE, et CVC/CVL, gagnent à être investis sur ces questions
- ▣ Des interventions de partenaires potentiels doivent nécessairement être construites **en lien avec les enseignements et le projet d'école ou d'établissement et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative de l'établissement**

Pour vous accompagner

Ressources

La MILDECA : <https://www.drogues.gouv.fr/>

- ▣ Le site Éduscol s'intéressant à la question des conduites addictives :
- ▣ Prévention des conduites addictives | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- ▣ Comment aborder la prévention des conduites addictives à l'École ? | Éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- ▣ Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)
- ▣ La réglementation sur les réseaux sociaux, e-enfance, <https://e-enfance.org/informer/reseaux-sociaux/la-reglementation-sur-les-reseaux-sociaux/>
- ▣ Une information surtout à destination du premier degré : la lutte contre les conduites addictives, un enjeu de mobilisation pour les maires et les communes | Mildeca ([drogues.gouv.fr](https://www.drogues.gouv.fr/))

Un parcours m@gistère en auto-inscription est en cours d'élaboration dans le cadre d'une démarche de projet en santé.

Objectif : Permettre aux personnels intéressés d'acquérir à la fois des notions, des éléments d'actions concrets et une posture pour mener des actions autour des conduites addictives et s'engager dans une démarche de projet en santé.

Contact : Nicolas Marco

Enseignant référent

Centre ressources Éducation nationale – Epidaure et chargé de mission santé sur ce sujet de la démarche de projet en santé

Pour aller plus loin dans la démarche « école promotrice de santé »

L'académie est actuellement dans une expérimentation afin de proposer une labellisation « Edusanté » qui permette de valoriser les écoles et établissements engagés dans la promotion de la santé en son sein. Promotion de la santé et du bien-être à destination des adultes de la communauté éducative comme celle des élèves.

Tous les acteurs et toutes les actrices de la commission académique santé citoyenneté et environnement s'accordent à dire qu'une entrée unique pour les labellisations E3D, égalité fille-garçon et Edusanté gagnerait à se mettre en place et nous œuvrons dans ce sens.

L'expérimentation réside dans le fait que la labellisation Edusanté se déroule sur une année civile et non une année scolaire de manière à engager les équipes à créer une philosophie de promotion de la santé qui dépasse les personnes et imprègne les actions au quotidien.

Les contacts

Marion Rilhac

IA-IPR de SVT, référente pédagogique pour une École Promotrice de Santé.
marion.rilhac@ac-montpellier.fr

Sandrine Reiter

Ingénieure de formation EAFC (École Académique de la Formation Continue) en charge des formations École Promotrice de Santé
sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Laurence Lucereau

Infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr
04 67 91 50 67

Le pass'sport

L'essentiel

Depuis sa création en 2021, le Pass'Sport a permis à plus de 3,5 millions de jeunes d'accéder à une activité physique régulière grâce à une aide directe. En 2024, plus de 1,6 million de jeunes ont activé leur passe, avec un taux de recours en progression constante.

En 2025, dans un contexte budgétaire contraint, le dispositif a dû évoluer afin de rester viable et utile. Il a été recentré sur les jeunes de 14 à 30 ans, notamment les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, les jeunes en situation de handicap (6-19 ans avec l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et 16-30 ans avec l'allocation adulte handicapé) et les étudiants boursiers de moins de 28 ans (centre régional des œuvres universitaires et scolaires – Crous, aide annuelle du Crous et bourse régionale pour les formations sanitaires ou sociales).

Cette décision repose sur un constat partagé : l'entrée dans l'adolescence marque souvent un ralentissement ou un abandon progressif de la pratique sportive régulière. En effet, sur la tranche d'âge 14-17 ans, le taux de licenciés atteint 80%, déjà en baisse par rapport à la tranche des 6-13 ans qui culmine à 91%. Ce taux continue de chuter drastiquement à partir de 15 ans : 42% pour les 15-18 ans, 18% pour les 19-25 ans, 16% pour les 26-30 ans. Ce phénomène touche notamment les filles et les jeunes issus de milieux modestes.

Le Pass'Sport 2025 vise ainsi à soutenir les jeunes de 14 à 30 ans, à un âge où les freins à la pratique deviennent plus nombreux (coût, autonomie, éloignement des structures). Parallèlement, le montant de l'aide a été augmenté de 50 € à 70 €, afin de renforcer son attractivité et de réduire davantage le reste à charge, identifié comme l'un des principaux freins à l'inscription.

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports.

Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Le cadre

Pour les familles : les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport reçoivent à la rentrée un mail du ministère chargé des Sports avec leur code unique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive référencée de leur choix. Une application immédiate de la réduction par les clubs et autres structures marchandes réalisant les inscriptions est possible.

Pour les structures : Sur présentation du code par les familles, les structures consentent à une déduction immédiate de 70 € sur les inscriptions. Celles-ci déposent leurs demandes de remboursement le plus rapidement possible via leur espace sur Le Compte Asso jusqu'au 31/12/25.

Dans cet espace numérique les structures saisissent les codes individuels un à un au fil de l'eau. La saisie du code individuel empêche le jeune d'utiliser son Pass'Sport dans une autre structure.

Pour vous accompagner

Ressources

Portail du ministère : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

Pour vous accompagner en Occitanie

ce.drages.pass-sport@region-academique-occitanie.fr

Cadre réglementaire

Décret n° 2025-630 du 08 juillet 2025 relatif au « Pass'Sport » <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051872024>

Favoriser la pratique sportive et physique de tous les élèves

- Dans le 1^{er} degré : 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)
- Dans le 2nd degré : tests d'aptitudes physiques (en particulier en 6^{ème})
- Label et programme « Génération 30 »

Le contact

Fabrice Dubois

Professeur de Sport, Conseiller d'Animation Sportive – Pôle Politiques sportives à la DRAJES Occitanie – site de Montpellier fabrice.dubois@region-academique-occitanie.fr

Éducation à l'alimentation et au goût

Description

Le code de l'éducation prévoit qu'une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage alimentaire soient dispensées en milieu scolaire. L'école est un lieu privilégié pour aborder cette éducation transversale qui répond tout à la fois aux **enjeux de santé publique, de santé environnementale et de justice sociale.**

L'éducation à l'alimentation et au goût implique tous les personnels éducatifs. La mise en œuvre de cette éducation invite à tisser des réseaux transversaux de connaissances et de compétences. Comme toute éducation transversale, l'éducation à l'alimentation et au goût concerne tous les âges de la scolarité, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et toutes les filières (générales, technologiques, professionnelles). Elle se prête à des activités qui s'inscrivent directement dans les programmes d'enseignement mais aussi à des actions éducatives associées à une démarche de projet.

Dans ce contexte, il est indispensable de penser un continuum éducatif ancré dans le socle et les programmes, articulant les différentes dimensions de l'alimentation :

- ▣ **Nutritionnelle**, qui recouvre à la fois l'alimentation et l'activité physique
- ▣ **Sensorielle**, puisque l'éducation au goût est complémentaire de l'approche nutritionnelle. Cela favorise le plaisir de manger et des moments de partage propices aux échanges
- ▣ **Environnementale et écologique** : la gestion du gaspillage et des pertes alimentaires, les modes de production agricoles et leurs effets sur l'environnement, la sécurité alimentaire à toutes les échelles, pour ne citer que ces aspects, constituent également un enjeu d'avenir dans le cadre d'une responsabilité collective
- ▣ **Patrimoniale et culturelle** : les élèves peuvent découvrir, à travers l'étude de la gastronomie, un art de vivre, la découverte de pratiques culinaires différentes d'un pays à l'autre, la reconnaissance d'un patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO, etc...

Les objectifs

L'éducation à l'alimentation et au goût doit s'inscrire dans une approche globale et transversale et permet aborder à la fois des enjeux de santé publique mais également environnementaux et de citoyenneté.

Les actions développées dans le cadre du parcours éducatif de santé doivent permettre de :

- ▣ Promouvoir la pratique d'activité physique comme facteur de santé et lutter contre la sédentarité
- ▣ Permettre à l'enfant de devenir acteur de sa santé via un projet éducatif et ludique
- ▣ Favoriser un mode de vie actif en associant l'environnement social de l'enfant (parents, club sportif...) afin de lutter contre le surpoids et l'obésité de l'enfant et de l'adolescent
- ▣ Sensibiliser les élèves à l'adoption de pratiques et de consommations alimentaires responsables et durables : production, saisonnalité, territoires, patrimoine, cultures alimentaires, goût et spécificités des produits, métiers, etc...
- ▣ Lutter contre le gaspillage alimentaire

Il s'agit aussi de favoriser sur cette thématique, l'engagement des élèves, la responsabilité et la prise d'initiative. Les élèves sont invités à être acteurs de leur santé, par exemple en s'engageant en tant qu'ambassadeurs-santé en lien avec le CESCE, le CVC ou le CVL. Les éco-délégués peuvent également s'emparer du sujet.

Pour vous guider

Ressources

Vademecum : Éducation à l'alimentation et au goût

<https://eduscol.education.fr/document/30616/download>

Partenaires

- ▣ Centre ressources EN (Epidaure)
- ▣ DRAAF
- ▣ Un réseau de partenaires associatifs
- ▣ ARS Occitanie
- ▣ Conseil Départemental
- ▣ Conseil Régional
- ▣ Municipalité

Programme de promotion de l'activité physique et de la nutrition

Le programme « Grand Défi Vivez Bougez » (GDVB) est développé dans les écoles du territoire académique



Promouvoir la pratique régulière d'une activité physique, associée à de bonnes habitudes alimentaires, et ce dès le plus jeune âge (6 – 11 ans) ;

Objectif : augmenter la fréquence en activité physique des enfants du territoire donné, en associant tous les acteurs éducatifs (parents, grands-parents, enseignants, élus, animateurs...)

Dans les écoles, pendant 1 mois (avril) :

15 minutes d'activité physique par jour rapportent 1 cube énergie par personne.

Plus d'informations sur : www.gdvb.fr

Programme probant



Quelques actions possibles en établissement :

- ▣ Les élèves sont informés et sensibilisés sur les bienfaits de la pratique d'activités physiques, les risques liés à la sédentarité. Ils mènent une réflexion sur les déplacements actifs, leurs bienfaits sur l'organisme espace et l'environnement
- ▣ Le programme « grand défi vivez bougez » (GDVB) est développé dans les écoles du territoire académique (<https://www.gdvb.fr/actualites-gdvb.html>)
- ▣ Des « Olympiades » sont proposées pendant le temps de la coupure méridienne
- ▣ L'éducation sensorielle et au goût est développée pour les élèves du primaire et du secondaire au travers de programmes tels que « goûter le monde autour de moi » (G2M : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/gouter-le-monde-autour-de-moi-g2m-des-projets-educatifs-de-territoire-essaimes-a35.html>)
- ▣ Ou « plaisir à la cantine » <https://agriculture.gouv.fr/plaisir-la-cantine-un-programme-pour-les-collegiens-mais-pas-que>
- ▣ L'opération « Un fruit pour la récré », actualisée à la rentrée 2017, est étendue à la consommation de produits laitiers dans les écoles, les collèges et les lycées (<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>)
- ▣ Un repérage précoce des enfants en état de surpoids ou d'obésité est programmé dans les écoles et les collèges par les médecins et infirmiers
- ▣ Déploiement académique du programme d'éducation sensorielle « les ateliers du goût »
- ▣ Mobilisation du groupe d'éco-délégués autour des thématiques de restauration durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les contacts

Laurence Lucereau

Infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr
 04 67 91 50 67

Stéphane Francois

Chef DAAC

Cyril Tejedo

Chargé mission arts du goût
 Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)

Sophie Deleuze

Enseignante référente
 Centre ressources Éducation nationale Epidaure
sophie.deleuze@ac-montpellier.fr

Prise de notes



Faire vivre les VALEURS

au sein de chaque école
et de chaque établissement

2026

Directrice de publication :
Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région académique
Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Eric Picard
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
AX012 - Livret Pole Valeur
13 janvier 2026 3:21


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*